

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-
ture & autres Remarques curieuses.*

SEPTEMBRE 1737.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majeste Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & aquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 38. vol.: Journal litteraite imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continuë. Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Memoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 16. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET¹⁵⁹

D E S

PRINCES DE L'EUROPE

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Septembre 1737.

A R T I C L E I.

Contenant le Manifeste de l'Empereur concernant la guerre contre les Turcs.

I. **P**Our éviter dans ce Journal de passer sur diverses matieres, qui est un inconvenient auquel nous auroit réduit la piece annoncée, en la plaçant dans son lieu; on a crû la devoir donner ici pour l'Article ordinaire de Littérature, & telle qu'elle a été distribuée à Vienne aux Ministres des Cours étrangères. En voici la traduction.

LE Comte d'Osterman, dans la Lettre qu'il a écrite au Grand Vizir, en date du 12. Avril de l'année dernière, met dans tout leur jour les justes motifs qui ont porté, l'Autocratrice de toutes les Russies à déclarer la Guerre aux Turcs, & il l'a même fait d'une maniere si triomphante, que ces Infidèles n'ont rien eu de plausible à opposer aux faits les plus importants qui sont rapportez dans sa Lettre, ou s'ils ont tenté d'en justifier quelques uns, ce n'a été que par

des raisons qui ont paru très-foibles au Public impartial. D'un autre côté, le Comte de Königsegg dans sa premiere Lettre au Grand Vizir, fait voir avec tant d'évidence le zele de l'Empereur pour prévenir cette funeste Guerre, que S. M. Imp. a tout lieu de se flatter que ses ennemis mêmes ne pourront s'empêcher de reconnoître en cette occasion son amour pour la Paix, sa droiture, sa moderation, & par-dessus tout sa scrupuleuse exactitude à remplir de bonne foi, & conformément à la justice, les engagements qu'elle a une fois contractés. L'une & l'autre Lettre suffisent donc pour prouver avec évidence, que l'Autocratrice de toutes les Russies est la Partie lésée, & en droit par consequent de demander de la Porte Ottomane une juste satisfaction pour le passé, & une entiere sureté pour l'avenir. De-là il s'ensuit que S. M. I., après avoir tenté en vain durant plusieurs années de prévenir la Rupture, & s'étant employée depuis plus d'un an avec le même zele & aussi infructueusement, pour faire cesser la Guerre entre la Russie & la Porte, ne peut plus se refuser aux instances que lui fait Sa Majesté de toutes les Russies, de la secourir en bon & fidèle Allié. La justice de ce procedé étant incontestable, il ne reste plus qu'à exposer aux yeux du Public certains faits ou circonstances qui ne sont qu'indiqués dans les diverses Lettres qu'on s'est écrit de part & d'autre.

L'Alliance qui unit aujourd'hui si heureusement l'Empereur des Romains & l'Autocratrice de toutes les Russies, & qui fut conclûe en 1726., n'a pour objet que la défense & la sureté reciproque, & principalement de s'entre-secourir de toutes leurs forces aussi tôt que la Porte Ottomane, qui épie sans cesse les occasions de signater sa haine contre les Puissances Chrétiennes, se mettroit en devoir de rompre les Traitez ou Treves qu'Elle a conclus avec Elles. Cette

union

union des deux Empires, qui fut jugée si utile dans le tems qu'on fut obligé de former une Ligue Sainte pour l'opposer aux Armes victorieuses du vaste & formidable Empire Ottoman, qui comme un Torrent impetueux menaçoit d'inonder toute la Chrétienté, doit paroître bien plus avantageuse maintenant dans l'état florissant où se trouve la Russie. C'est la digue la plus sûre qu'on puisse opposer à la violence de ce Torrent; les mouvemens que se sont donnez les Infidèles, & les artifices qu'ils ont employez pour la rompre, sont autant de preuves de son utilité pour les Puissances Chrétiennes; & tant que ces deux respectables Empires demeureront étroitement liez, comme leur intérêt mutuel le demande, les Provinces frontieres du Turc n'auront presque rien à appréhender de sa part, au lieu qu'autrefois ils étoient menacez d'en subir le joug à chaque fois qu'il s'élevoit des troubles dans l'Europe: On sçait même combien ces Infidèles ont répandu l'allarme au-delà des Païs qui leur sont limitrophes. S'il est évident que la Chrétienté retire des avantages infinis de cette union étroite des deux Empires, on n'a point non plus à craindre qu'elle occasionne de plus fréquentes ruptures en Europe, puis qu'au contraire leurs forces réunies sont capables d'en prévenir & empêcher plusieurs.

On doit être persuadé que les Turcs sont toujours dans une disposition prochaine d'assaillir les Chrétiens; la moindre conjoncture favorable, une lueur d'espérance, l'emportement d'un premier Ministre, la fureur d'une Milice effrenée, leur suffisent pour les déterminer à la Guerre: Sans celle qu'ils avoient à soutenir contre la Perse, & sans la crainte que leur inspiroit la réünion des forces de l'Empereur des Romains & de l'Autocratrice de toutes les Russies, la Paix de Passarowitz n'eût certainement pas été de si

longue durée. Mais ni le repos dont jouissoit l'Europe, ni les grands avantages qu'on devoit naturellement se promettre de ces deux puissans Empires réunis, tandis que les Turcs étoient engagez ailleurs, n'ont pas été capables de diminuer dans les Cours Alliées le désir sincère qu'elles avoient de conserver la Paix & la Tranquillité, autant qu'il leur étoit possible: preuve évidente que c'est le maintien de cette tranquillité, autant que leur sûreté reciproque qui est le véritable but de leur Union.

La Lettre du Comte d'Osterman au Grand Vizir, expose non-seulement les fréquentes hostilités commises sur les Terres de la Russie par les Turcs & les Tartares en pleine Paix & contre la foi des Traitez, mais elle indique encore le tems où chacune de ces infractions s'est faite. Quel juste sujet n'auroit-on pas eu d'en tirer vengeance par les Armes, dans des circonstances où on auroit pu le faire avec avantage? Cependant l'Empereur s'est fait un devoir de n'inspirer que des idées pacifiques à la Cour de Russie, & elles y ont prévalu assez long-tems. D'un autre côté, ce Prince n'a rien omis pour engager la Porte-Ottomane à mieux observer les Traitez, à faire cesser les invasions, les pillages dans les Païs Amis & Voisins, & enfin de ne pas pousser à bout la patience de la Cour de Russie par de nouveaux excès. Les moyens les plus amiables, & qui sembloient devoir être les plus efficaces, ont été mis en usage pour obtenir de la Porte cette Justice. L'Empereur s'est chargé par deux fois différentes de la Médiation, & à chaque fois son Ministre à Constantinople a été muni des Pleins-Pouvoirs nécessaires pour accommoder les différens & en prévenir les suites: En un mot, tous les soins de l'Empereur ne buttoient qu'au repos & à la tranquillité; on en appelle au propre témoignage de la Porte-Ottomane. Ces soins toutefois au lieu de produire l'effet si désiré, n'ont pu empêcher que le mal n'empirât

année en année. La moderation de la Cour de Russie rendant les Turcs & les Tartares plus hardis, ils s'en sont portez à des excès plus énormes. Ils avoient commencé long-tems avant les troubles de Pologne, & ils n'ont pas discontinué depuis que la Paix a été heureusement retablie entre les Princes Chrétiens. Ces excès ont même été poussez si loin que l'Autocratrice de toutes les Russies ne pouvoit plus, sans donner atteinte à sa dignité & à la sureté de ses Etats, différer à se procurer une juste satisfaction pour la voye des Armes, qui étoit deormais la seule qui lui restoit, après avoir employé inutilement pendant tant d'années celles de la douceur & de la moderation. S. M. de toutes les Russies ne fit-elle pas tous ses efforts pour être comprise dans la Paix que la Porte faisoit avec la Perse, afin de terminer à l'amiable les differens que les Turcs & les Tartares avoient occasionnez? Mais la Porte refusant de donner les mains à cette Paix, si la Perse s'obstinoit à exiger que la Russie y fut comprise, les pernicious desseins des Turcs étoient deormais trop évidens, pour que Sa Majesté de toutes les Russies ne se mît pas tout de bon en devoir de les prévenir; & les événemens qui s'en sont ensuivis ont assez démontré qu'il n'y avoit plus pour Elle de tems à perdre.

Le plein pouvoir donné à Achmet-Bacha dont copie se trouve ci-après sous le N^o. 1. découvrent clairement les desseins de la Porte. Le danger ne menaçoit pas seulement la Russie, il étoit commun aux Princes Chrétiens, dont les Etats sont voisins du vaste Empire Ottoman. Si les Sectateurs d'Omer & d'Aly s'unissent contre les Puissances Chrétiennes qui leur sont voisines, que n'auront-elles pas à craindre de la réunion de deux Peuples si nombreux & si formidables, & jusqu'où n'ira pas l'oppression des Chrétiens qui gémissent sur leur joug? Pour peu que l'on soit versé dans l'Histoire d'Orient, on sentira toute la

force de cette remarque. Mais quoique le repos fut déjà assuré dans l'Europe, & qu'il eût été facile de ramasser en peu de tems une puissante Armée en Hongrie, tant de preuves de la mauvaise volonté de la Porte-Ottomane ne pouvoient engager l'Empereur toujours pacifique, à précipiter la rupture.

Ce Prince sentoit bien de quelle importance il étoit d'ôter aux Turcs les moyens de trainer la Guerre contre les Puissances Chrétiennes jusqu'à ce qu'ils eussent conclu leur Paix avec la Perse: Mais l'Empereur aimoit mieux perdre cet avantage, & rendre plus difficiles ses efforts pour l'avantage & la sûreté du nom Chrétien, que de donner le moindre lieu de soupçonner qu'il eût voulu profiter de l'embarras où se trouvoient alors les Ottomans. Quelque peu de succès qu'eussent eu ses démarches précédentes. Il voulut encore tenter la voye de douceur, & convaincre par ce délai non-seulement les Puissances Chrétiennes, mais la Porte Elle-même, que s'il lui falloit enfin prendre part à la Guerre, ce n'étoit qu'après avoir épuisé tous les autres moyens, & parce que sa constante fidélité à remplir ses engagemens ne lui permettoit plus de retarder l'assistance qu'il devoit à son Alliée.

Ses bons offices ont donc été offerts aux Puissances qui étoient en Guerre, & l'Autocratrice de toutes les Russies également portée pour la Paix, y a consenti sans hésiter, à condition toutefois que si cette dernière tentative étoit encore inutile, l'Empereur ne différerait pas davantage de satisfaire à ses engagemens de 1726. Dans ces entrefaites, on reçut la première Lettre du Grand Vizir au feu Prince Eugene de Savoie, & peu après la seconde au Comte de Königsegg, son Successeur dans la Présidence du Conseil de guerre. (Ces pieces sont aussi rapportées ci-après N^o. 2.) Ce sont des témoignages que les Turcs eux-mêmes

des Princes &c. Septemb. 1737. 165

mêmes ne désavoieront point. Quoique dès lors la Cour Impériale eut été en droit de faire valoir ce qui a été dit ensuite dans la première Lettre du Comte de Königsegg au même Grand Vizir, elle a néanmoins voulu laisser aux Turcs plus de tems qu'il ne leur en falloit pour revenir à des conseils plus salutaires ; mais en même-tems on ne leur dissimula point la forte résolution où étoit l'Empereur d'assister la Czarine de toutes ses forces, en cas que ses bons offices n'eussent pas le succès qu'on avoit lieu d'en attendre. Il s'en falloit beaucoup que la conduite & les vûes de la Porte fussent aussi sinceres : Elle ne cherchoit qu'à gagner du tems par des assurances vagues & peu concluantes, tandis qu'elle étoit entièrement occupée du grand Ouvrage de la réünion des Sectateurs d'Omer avec ceux d'Ally ; & elle devint plus fiere & intraitable dès qu'elle crut pouvoir se flatter de l'avoir consommé.

La Cour de Russie parut presque allarmée des délais de l'Empereur, & les Turcs toujours attentifs à traverser cette union qui rompoit les funestes mesures qu'ils prenoient contre la Chrétienté, se servirent de tous les moyens imaginables pour persuader à la Cour de Russie, qu'elle n'avoit aucune assistance à attendre de la part de l'Empereur, qui s'en tiendroit toujours aux simples bons offices, & que la Paix seroit même plus facile à rétablir entre l'Empire Ottoman & celui de Russie, si l'Empereur n'y intervenoit point.

Cependant cette même Porte Ottomane tenoit un langage tout différent aux Ministres des autres Puissances : Elle qualifioit de sentimens pacifiques l'impuissance où elle avoit été d'exécuter pendant la Guerre de Perse ses pernicieux desseins contre la Chrétienté ; & elle s'efforçoit de faire croire dans le Public, que l'Empereur vouloit profiter de l'embarras où se trouvoient ses voisins pour les assaillir contre tout droit



Équité. Ce fut pour détruire ces soupçons odieux, aussi bien que pour hâter la conclusion de la Paix avant la fin de l'Hiver, & en cas qu'on n'y pût réussir, pour en faire tomber tout le blâme sur les Turcs, que le Comte de Königsegg, par ordre de l'Empereur, écrivit une ample Lettre au Grand Vizir.

Elle se trouve ci-jointe, N^o. 3. & les veritez, qu'elle renferme, sont si convaincantes, que sa teneur peut suffire pour justifier la résolution que ce Prince est obligé de prendre aujourd'hui. Aussi le Grand Vizir ne jugea pas à propos d'entreprendre de les refuser par sa réponse, N^o. 4. Au contraire il se vit forcé d'applaudir aux sentimens magnanimes qu'elle renferme; & la Cour Impériale auroit eu tout lieu d'être contente du succès de sa Lettre, si les dispositions de la Porte avoient été aussi sincères, que quelques unes de ses expressions paroïssent flatteuses. Mais les traits, qu'on lâchoit en même tems contre la Russie, en firent d'abord douter. On fit néanmoins valoir autant qu'il convenoit, le contenu de cette réponse à la Cour de Russie, qu'on pressa par un Courier, dépêché sur le champ, de hâter de son côté la conclusion d'un ouvrage aussi salutaire que celui de la Paix. Et sans aucune perte de tems on fit pour le même effet des instances à la Porte, qui se trouvent dans la seconde Lettre du Comte de Königsegg au Grand Vizir, dont la copie est ici annexée, N^o. 5. Cependant l'esperance qu'on avoit conçue d'abord, de voir le repos au plutôt rétabli & assuré, ne dura gueres. Une autre Lettre du Grand Vizir suivit de bien près sa réponse susdite, N^o. 6. Elle se trouve à la fin du present Ecrit, & son contenu est la preuve la moins douteuse tant de l'éloignement de la Porte pour la Paix, que de la nécessité où l'Empereur est, à ne plus tarder à remplir ses engagements envers la Russie. Outre la difficulté, que la Porte avoit fait naître sur le lieu du Congrès,

qu'elle

des Princes, &c. Septemb. 1737. 167

qu'elle prétendoit devoir se tenir dans le Territoire Turc, elle refusa d'envoyer aux confins ses Ministres Plénipotentiaires pour traiter la Paix, à moins que S. M. de toutes les Russies ne consentît préalablement à la restitution d'Asoph. Il suffit de rapporter la demande, pour en faire sentir toutes les conséquences. La Cour Imperiale en a allegué une partie dans la troisième Lettre du Comte de Königsegg au Grand Vizir, N^o. 7. , qui fait la huitième piece jointe au présent mémoire. Elle s'en est expliquée de même dans les principales Cours Chrétiennes. Mais elle n'a eu garde, ou de se contenter du simple envoi des Plénipotentiaires Turcs, ou de vouloir traiter la Paix autrement qu'avec le concours de la Russie, qui y est principalement intéressée.

Les trois Lettres écrites par ordre de l'Empereur au Grand Vizir rendent cette vérité si évidente, qu'on ne sauroit vouloir en douter. Cependant sur le premier avis qu'on eut à Petersbourg de l'effet que sembloit avoir produit la première de ces trois Lettres, la Czarine nomma d'abord les Plénipotentiaires, qui de sa part devoient assister au Congrès, quoique ceux de la Porte ne fussent pas encore nommés, ni le lieu du Congrès réglé, nouvelle preuve que ni l'Empereur ni son Alliée n'ont rien omis, pour accélérer la conclusion de la Paix. Mais Sa Majesté Russe fit déclarer en même-tems de la manière du monde la plus précise, que ce n'étoit qu'au Congrès, que les ouvertures pour la Paix pouvoient & devoient se faire. La Porte n'en sauroit prétendre cause d'ignorance, sur-tout après la Lettre que Vianakow a écrite à l'Hospodar de Moldavie, & dont l'extrait se trouve ci-joint, N^o. 8. Peu après l'empressement de la Cour de Russie, d'envoyer ses Plénipotentiaires aux confins, fut rallenti par la reception de la seconde Lettre du Grand Vizir citée ci-dessus.

On perdit dès-lors presque toute esperance de parvenir à la Paix, sans y forcer la Porte par les armes. Trop visiblement elle ne cherchoit qu'à gagner du tems, & à traîner en longueur ce qu'elle avoit tant d'intérêt d'accélérer. Elle se promettoit beaucoup de l'irruption que les Tartares méditoient. Mais comme le succès ne répondit pas à son attente, elle en parut elle-même honteuse, & en fit faire des excuses à l'Ambassadeur de l'Empereur, protestant que cette irruption s'étoit faite sans son aveu: excuse frivole s'il y en eut jamais. L'Empereur n'avoit fait la Déclaration pacifique, contenue dans la premiere Lettre du Comte de Königsegg, qu'à condition que la Porte s'appliqueroit uniquement & sincérement aux soins de la Paix, & qu'elle seroit conclue avant la fin de l'hyver. Si d'un côté après une Campagne entiere on a laissé encore tout l'hyver à la Porte, pour prévenir la rupture, de l'autre on lui a donné à connoître très-précisément, & très-souvent, que la rupture étoit inévitable, si avant le premier du mois de Mai l'ouvrage auquel on la pressoit de donner tous ses soins, n'étoit pas consommé. Mais au lieu de se prévaloir des sentimens magnanimes de l'Empereur, qui en ce cas ne balançoit pas de sacrifier au repos public les fraix immenses, qu'il avoit été obligé de faire par la faute de la Porte, Elle en abusa à outrance. Pendant que fondée sur les assurances susdites, Elle n'avoit rien à craindre, non seulement Elle laissa écouler le tems inutilement, mais ceux qui agissoient par ses ordres, se dispoient à ravager les Etats de la Domination de son Alliée, à en emmener des milliers de captifs, & à y mettre tout à feu & à sang. Tel étoit le vrai motif de la difficulté sur le lieu du Congrès, & de la belle demande renfermée dans la seconde Lettre du Grand Vizir. On vouloit se regler selon le succès de cette entreprise. Si le coup avoit réussi,

véuſſi, il y auroit ou aſſez de prétextes pour trainer & même rompre les negociations. Mais ayant manqué, on prit comme à l'ordinaire le parti de deſavoüer les Tartares, dont néanmoins on avoit célébré les avantages imaginaires par des démonſtrations publiques de joie. Mais quel triſte ſort ne ſeroit pas celui des Etats des Princes Chrétiens, qui confinent avec ceux de l'Empire Ottoman, ſi des Peuples barbares qui en relevent, pouvoient les piller & ſaccager, tandis que la Porte ſeroit quitte pour les deſavoüer? En vain ſe flatte - Elle d'en impoſer par un artifice ſi groſſier. On eſt en droit de demander des reparations, & des ſuretés bien plus efficaces. Quand même on ne ſeroit pas touché du danger de tant de milliers des Chrétiens, expoſés au plus dur eſclavage, les premiers principes du droit de Nature & les regles du bon ſens ſuffiroient pour en faire reconnoître la neceſſité.

Cependant la Porte a pouſſé plus loin encore ſa conduite artificieufe & peu ſincère. Le coup ſuſdit ayant manqué, Elle ſe déterminâ enſin à envoyer des Plénipotentiaires ſur les frontieres, & on en donna avis à la Cour Impériale par la Lettre du Grand Vizir au Comte de Kônigſegg ci jointe N^o. 9. Son contenu eſt tel, qu'il faudroit être fort peu circonſpect, pour en inferer que la Paix eſt déjà aſſurée, & que par conſequent il n'eſt plus beſoin de recourir aux armes. Les Alliés ne prétendent nullement toucher à la dignité de l'Empire Ottoman. Après les aſſurances qu'ils en ont données, la Porte n'a nul ſujet d'en être en peine. Mais les termes, dont le Grand Vizir ſe ſert, ſont ſi vagues & ſi captieux, qu'ils pourroient être cités dans la ſuite, pour colorer, ſelon les événemens, toutes ſortes de demandes, ſur-tout puiſqu' ce même prétexte a été allegué ci-devant, pour fonder la demande de la reſtitution préalable d'Asoph. Perſonne ne s'eſt jamais aviſé de croire la

Paix conclüe, dès que les Plénipotentiaires se disposent à se rendre au Congrès. Et outre le grand détour, que ceux de la Porte vouloient prendre par Oczakow à Kudac, dans la vûë qu'il est aisé de pénétrer, leurs préparatifs du voyage se firent si lentement, que le premier de Mai ils étoient à peine sortis de Babadagh. Ce mois est à present écoulé, & tant de lenteurs de la part de la Porte ont mis l'Empereur dans la necessité de faire des fraix immenses. Enfin la saison est si fort avancée, que vouloir différer davantage à assister une fidèle & constante Alliée par une puissante diversion, seroit manquer à ce qu'on lui doit, & à ce qu'on doit à sa propre sûreté, ou plutôt au bien de la Chrétienté, qu'il s'agit de mieux garantir contre les desseins funestes, que les Infidèles n'ont que trop manifestés. Ils réussiroient à coup sûr, si dans l'attente incertaine de la Paix, les Alliés restoient sans rien faire dans un tems propre à s'en assurer par la voye des armes. L'Empereur & la Russie s'épuiseroient en fraix inutiles, pendant que la Porte auroit tout le loisir d'augmenter ses forces. Après quoi le prétexte ne pourroit pas lui manquer de rompre les négociations, par lesquelles elle les auroit amusés. Tel est sans doute son dessein. Outre les avis, qu'on en a reçus par les voies les plus dignes de foi, la reponse du Grand Vizir à la troisième Lettre du Comte de Königsegg le donne assez à connoître. Elle se trouve ici annexée, N°. 10. & on n'a qu'à comparer sa teneur avec la teneur de la Lettre, à laquelle elle sert de reponse, pour être pleinement convaincu tant de l'éloignement de la Porte pour la Paix, que la necessité où l'Empereur est de prendre le parti auquel il se détermine aujourd'hui. Mais quoiqu'il ne puisse s'en dispenser, il persiste néanmoins dans les sentimens pacifiques, dont en toutes les occasions il a donné des preuves si éclatantes.

Etant

des Princes &c. Septemb. 1737. 171

Etant forcé à faire la guerre, il est prêt de la finir, dès que la Porte souscrira à des conditions de Paix justes & équitables. Il n'a pas des idées vastes. Il ne prétend pas abattre la Puissance Ottomane.

En remplissant avec fidélité ses engagements envers la Russie, l'Empereur ne s'éloignera pas dans ses demandes de la moderation qui lui est si naturelle. Son but est de mieux pourvoir à sa propre sûreté, & non de se préparer les moyens de troubler celle des autres. Il ne tient donc qu'à la Porte de profiter le plutôt le mieux des dispositions si favorables. Les delais ont été nuisibles par le passé. Ils le seront de même à l'avenir. Et la Porte les pourra d'autant moins justifier, qu'Elle n'ignore pas les sentimens de l'Empereur, exposés plus au long dans la quatrième Lettre du Comte de Königsegg au Grand Vizir, No. 11. qui est la dernière piece de celles qui servent à prouver & éclaircir les faits rapportés jusqu'ici.

Le mois prochain on donnera l'extrait des pieces auxquelles on se rapporte dans ce Manifeste.

Quoiqu'on ne donne rien de Littéraire ce mois-ci, nous donnerons cependant une Enigme, pour n'en pas interrompre la coutume.

ENIGME.

TE viens sans qu'on y pense,
Je meurs en ma naissance,
Et celui qui me suit
Ne vient jamais sans bruit.

Le Chevet est le mot de l'Enigme du mois passé.

ARTI;

ARTICLE. II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

Mort du
Grand Duc
de Toscane.

I. **T**oscane. Florence. Pendant la maladie du Grand Duc que nous annonçâmes le mois passé comme incurable, l'Electrice Douairiere Palatine n'a pas quitté ce Prince, sur-tout les derniers jours de sa vie, & a fait faire des aumônes considérables aux pauvres, afin qu'ils prient Dieu pour le rétablissement de S. A. R. Des prieres publiques furent ordonnées au même sujet avec l'exposition du Corps de St. Zenobio dans l'Eglise Métropolitaine; mais la mesure des jours de ce Prince étant remplie, il les termina le 9. Juillet vers les onze heures du matin, au grand regret de tous les fidèles Sujets, ayant été assisté dans les dernières heures par l'Evêque de Fiesole, l'Archevêque de Florence, & le Nonce du Pape qui lui a donné la Bénédiction Apostolique *in articulo mortis*. Il se nommoit Jean-Gaston de Medicis, & étoit âgé de 66. ans, deux mois moins deux jours, étant né le 11. Mai 1671. Le 21. Juillet 1697. il avoit épousé la Princesse Marie-Françoise de Saxe-Lawembourg.

Le 10. on ouvrit le corps du Grand Duc. On y trouva sept pierres dans la vessie, deux Polypes ou excrescences de chair au-tour du cœur, & un relâchement général de toutes les entrailles. Ayant ensuite été embaumé, il fut revêtu de l'habit de Grand Maître de l'Ordre militaire de St. Etienne, & exposé dans l'Antichambre où toute la Noblesse l'alla voir. Le soir on le transporta dans la Salle di Bona, & on

le

des Princes Sc. Septemb. 1737. 173

le plaça sur un magnifique Catafalque, où il demeura exposé jusqu'au 14. qu'on le transféra à l'Eglise de St. Laurent, & y fut inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres. La marche du Convoi funébre commença par le Clergé tant Régulier que Séculier. suivi des Chevaliers de l'Ordre de St. Erienne & des Officiers de la Cour, tous en habits de deüil. Le Corps du Grand Duc venoit ensuite. Il étoit environné des Ministres & Seigneurs de la Cour & des Trabans de la Garde. Le Sénat en corps fermoit la marche. L'Electrice Doüairiere accompagna le Corps jusqu'à la Porte du Palais, & se rendit ensuite par une voye plus courte à l'Eglise où elle assista à toute la cérémonie de l'inhumation. Le 15. cette Princesse retourna en grand Deüil & avec une nombreuse suite à la même Eglise, où elle entendit la Messe. Le soir elle dépêcha un Exprés à Vienne, & le lendemain elle a reçu les complimens de condoléance sur la mort du feu Grand Duc son frere. Comme ce Prince n'a point fait de Testament, l'Electrice Doüairiere s'est mise en possession des Biens mobiliaires de S. A. R. en qualité de son héritiere *ab intestato*.

II. La mort du Sérenissime Grand Duc ouvrant la succession de ses Etats à S. A. R. le Duc de Lorraine; la prise de possession s'en fit le 12. avec beaucoup de cérémonies. Le Sénat & le Conseil des Deux-Cens s'étant assemblés ce jour-là dans la Salle du vieux Palais, le Prince de Craon, Ministre Plénipotentiaire du Duc de Lorraine, s'y rendit aussi vers le midi, précédé de quatre Trabans de la Garde & de douze Estaffiers du feu Grand Duc; quatre Sénateurs & le Secrétaire d'Etat le reçurent au bas de l'escalier, & le conduisirent dans la Salle où il se plaça sous un Dais. Le Chancelier fit ensuite la lecture d'un Edit du Duc de Lorraine, contenant l'Acte d'Investiture accordée à ce Prince par l'Em-

M percur,

pereur, de même que le plein-pouvoir donné par S. A. R. au Prince de Craon. Voici la teneur de ces pieces.

„ **N**ous François III. par la Grace de Dieu Duc
 „ de Lorraine & de Bar &c. sçavoir faisons
 „ par les présentes, qu'ayant été faites, il y a quel-
 „ ques années, certaines dispositions au sujet de la
 „ succession du Grand Duché de Toscane, en cas de
 „ défaut d'enfans mâles de la Maison de *Medicis*,
 „ il a été arrêté dans les Articles Préliminaires de
 „ Paix, conclus à Vienne le 3. Octobre 1735. entre
 „ l'Empereur & le Roi Très-Christien pour termi-
 „ ner la Guerre si funeste à toute la Chrétienté &
 „ particulièrement à l'Italie, de changer les arran-
 „ gemens déjà faits dans l'Article V. de la Quadru-
 „ ple Alliance, & entr'autres, convenu expressément,
 „ que pour indemniser nôtre Sérénissime Maison de
 „ Lorraine de la cession tant du Duché de ce nom,
 „ que de celui de Bar, elle devoit entrer en posses-
 „ sion & propriété du Grand Duché de Toscane
 „ aussi-tôt après la mort du Prince, qui pour lors
 „ vivoit & en avoit la possession : Et comme les États
 „ du St. Empire, assemblés dans la Diette de Ra-
 „ tisbonne, ont non seulement acquiescé ausdits Arti-
 „ cles Préliminaires & à tout ce qui y étoit contenu,
 „ mais encore donné pouvoir à S. M. Impériale de
 „ les faire mettre en exécution tant en leur nom,
 „ qu'en celui de l'Empire, & de faire généralement
 „ tout ce qui seroit nécessaire, pour conduire à sa
 „ perfection le salutaire ouvrage de la Paix, les
 „ Actes solennels de Cessions & Rénonciations res-
 „ pectifs ayant été consignez & délivrez de la part
 „ des Parties interessées à la succession dudit Grand
 „ Duché, l'Empereur notre très-honoré Beupere,

des Princes &c. Septemb. 1737. 175
; nous en a enfin accordé l'investiture éventuelle par
; les Lettres dont suit la teneur.

Nous Charles VI. par la grace de Dieu, élu
Empereur des Romains, &c. Sçavoir faisons &
attestons par ces presentes, qu'en vertu des Articles
Pléliminaires du 3. Octobre 1735. il a été réglé que
les Duchez de Lorraine & de Bar passeroient, sçavoir
celui-ci à la signature desdits Articles, &
celui de Lorraine immédiatement après la mort du
Grand Duc de Toscane, au Sérénissime Roi de Po-
logne & Grand Duc de Lithuanie, Stanislas I.,
pour après sa mort être l'un & l'autre incorporez
à perpétuité à la Couronne de France, & que la
Maison de Lorraine auroit en propriété & pour in-
dennité desdits Duchez, le Grand Duché de Tos-
cane aussi-tôt après la mort de celui qui en est
actuellement possesseur, le tout sous la garantie de
toutes les Puissances qui prendront part à la Paix:
Et comme l'époque de la Cession du Duché de Lor-
raine a depuis été avancée par la Convention du
II. Avril dernier, il est non seulement de la justice
& de l'équité, mais encore de la bonne foi, que le
Sérénissime Duc de Lorraine & de Bar, ses Descen-
dans & ses Héritiers & Successeurs soient indem-
nifex: C'est pourquoi, Nous, tant par notre Puis-
sance Impériale qu'en vertu du consentement à Nous
donné par les Etats du St. Empire, donnons & ac-
cordons en notre nom & en celui des Empereurs, nos
Successeurs, l'Investiture éventuelle du Grand Du-
ché de Toscane & de ses dépendances au susdit Sé-
rénissime Duc de Lorraine & de Bar François III.
notre très-cher Gendre, & à ses Descendans mâ-
les à l'infini, & au défaut de ceux-ci au Prince
Charles son frere & à ses Descendans Mâles aussi
à l'infini, & à leur défaut au Prince Mâle &
plus proche Héritier de la Maison de Lorraine,

actuellement Regnante, & encore au défaut de ce dernier, & en cas de totale extinction des Princes Mâles, aux Princesses de ladite Maison, & tout selon le droit d'Aïnesse, pour en jouir de la même manière, que la Maison de Medicis & le Prince de cette même Maison actuellement Regnant.

A ces causes, ordonnons & enjoignons à tous ceux qui dépendent de nôtre Domination, d'avoir égard à notre présente disposition & ferme volonté, & en conséquence de ne troubler en manière quelconque ledit Sérénissime Duc de Lorraine & de Bar, ni ses Héritiers & Successeurs, mais plutôt de les maintenir, défendre, aider, & même leur procurer aide dans tout ce qui concerne notredite disposition, & d'empêcher qu'il ne leur soit fait aucun trouble.

Mandons & enjoignons en particulier à tous & à un chacun des Lieutenants, Conseillers, Prêteurs du Grand Duché de Toscane & de toutes les Villes, Châteaux, Forteresses, Lieux & Terres en dépendans, comme au Gonfalonier de Justice, au Sénat & au Peuple de Florence, aux Colonels de la Milice, aux Capitaines, Sergens, Caporaux, à tous les Soldats, & généralement à toutes Personnes de quelque état, grade, prééminence & dignité qu'elles soient, qu'immédiatement après la mort du présent Duc, ils ayent à reconnoître ledit Duc de Lorraine &c. pour leur propre, véritable & légitime Prince & Seigneur, & à se conduire en conséquence à son égard, non obstant l'éventuelle investiture en faveur du Sujet nommé dans le Traité de la Quadruple Alliance, auquel nous dérogeons en ce point, le tout ci dessus, sous peine de notre indignation & de celle du St. Empire contre les Contrevenans, & en outre d'une amende de 400. marcs d'argent pour chaque fois, qu'ils voudront, ou entreprendront de
faire

des Princes &c. Septemb. 1737. 177
faire quelque acte à ce contraire. Donné à Vienne
le 24. Janvier 1737.

„ Nous Droit le trouvant donc fondé sur des
„ titres aussi forts & aussi incontestables, & pouvant
„ en vertu d'iceux entrer en pleine possession du sus-
„ dit Grand Duché, aussi-tôt que la ligne mascu-
„ line de la Maison de *Medicis* viendra à manquer par
„ la mort dudit Grand Duc, Nous, ledit cas ave-
„ nant, avons déterminé de faire valoir nos Droits
„ & Raïsons, & attendu l'instabilité des choses hu-
„ maines, avons jugé à propos de pourvoir d'avance
„ à ce qu'il conviendra de faire en cas que, contre
„ notre esperance & nos désirs, ladite ligne mascu-
„ line vint à s'éteindre par une mort inopinée pen-
„ dant notre absence.

„ A l'effet de quoi, nous avons muni de nos
„ pleins-pouvoirs l'illustrissime & notre très-cher
„ Cousin le Prince de Craon, pour faire en pareil
„ cas tout ce qui sera nécessaire, en vertu des Let-
„ tres de pleins-pouvoirs à lui par nous accordées &
„ ci-jointes.

„ En conséquence, mandons & enjoignons à tous
„ & à un chacun des ci-dessus nommez du Grand
„ Duché de Toscane, que ledit cas de mort inopinée
„ survenant, vous ayez à Nous reconnoître pour
„ votre véritable & légitime Seigneur & Prince, &
„ à nous prêter en cette qualité l'hommage ordi-
„ naire & le Serment de Fidélité, & Nous rendre
„ reverence & obéissance comme de fidèles Vassaux
„ & Sujets le doivent à leurs véritables & légitimes
„ Seigneurs & Princes; & que pour cette fin, vous
„ ayez à vous conformer en tout à tout ce qui vous
„ sera enjoint en notre nom de la part de notre
„ susdit Ministre Plénipotentiaire, jusqu'à ce qu'il
„ en ait été par Nous autrement ordonné. Donné
„ à Luxembourg le 18. Mai 1737.

„ Le present Edit publié le 12. Juillet 1737. par
 „ ordre de S. A. R. François III. Duc de Lorraine
 „ & de Bar, & II. du même nom Grand - Duc de
 „ Toscane, & à la diligence de Moi Prince de
 „ Craon, son Ministre Plénipotentiaire.

Après la lecture de ces pieces le Sénateur Secre-
 taire fit un petit Discours pour exhorter le Sénat &
 le Conseil à prêter le Serment de fidélité qu'on exi-
 geoit d'eux, ce qui se fit avec toutes les formalités
 requises, premierement entre les mains du Prince
 de Craon, & ensuite sur le Livre des Evangiles,
 que le Maître des Cérémonies tenoit à côté du Trône.
 Le Prince de Craon en ayant pris acte qui fut signé
 par des Témoins, se retira avec les mêmes cérémo-
 nies, pendant que le Majordôme de S. Exc. jetoit
 de l'argent au peuple depuis le vieux Palais jusqu'à
 celui du Prince, devant lequel une Compagnie de
 Soldats monte actuellement la garde. Son Excellence
 a reçu depuis peu le portrait du Roi de France enri-
 chi de diamans, dont S. M. T. Chrétienne lui fait
 present.

III. Peu de jours après le décès du feu Grand Duc
 le Général de Wachtendonck qui commande dans
 cet Etat les Troupes de l'Empereur, fit entrer dans
 Florence 500. Chevaux & 800. Grenadiers. Le 19.
 il alla au Château de Sr. Jean-Baptiste, où toutes
 les Troupes & Officiers de l'Etat s'étoient rendus,
 & prêterent Serment de fidélité entre ses mains. Ce
 Général assiste regulierement au Conseil d'Etat qui
 continuë à se tenir de la même maniere que du vi-
 vant du feu Duc. Il voit aussi souvent l'Electrice
 Douairiere Palatine, & l'on assure qu'il tâche
 avec le Prince de Craon, de la porter à se charger
 de la Régence de ce Pays jusqu'à l'arrivée du nou-
 veau Grand Duc, laquelle en attendant, est déferée

des Princes 60. Septemb. 1737. 179

Le Prince de Craon. Mr. de Wachtendonck prend d'ailleurs toutes les précautions nécessaires pour mettre la Toscane à couvert de toutes les entreprises qu'on pourroit y tenter.

IV. Les Magistrats Civils & les Officiers militaires sur la repartition de la Toscane ont aussi prêté à *Livorne* Serment de fidélité au nouveau Souverain entre les mains du General Breitwitz. On a transporté dans cette dernière Ville, le Baron d'Esteck, Allemand, qu'on a arrêté à Florence, immédiatement après la mort du feu Grand Duc, sans qu'on sçache pour quel sujet. Tout est d'ailleurs fort tranquille à *Livorne* depuis la mort du Grand Duc. On y travaille seulement à un Plan pour mettre les Troupes de Toscane sur un meilleur pied, mais l'on prend des mesures pour n'être pas surpris, parce que l'on ne sçait, dans la conjoncture présente, de quel côté l'Espagne regarde la succession actuelle du Grand Duché, & que l'on fait quelque attention sur ce que le Marquis de Fogliani, Ministre de l'Infant Don Carlos, Roi des deux Siciles, fit élever la veille de la mort du Grand Duc, au dessus du Palais qu'il a loué à Florence, les Armes du Roi son maître, parmi lesquelles se trouvent les Ecus de *Toscane*, de *Parme* & de *Plaisance*. Ce que l'on sçait des frontieres, c'est que les Espagnols continuent à travailler sans relâche aux Fortifications de *Piombino* & autres Places cédées à l'Infant Don Carlos, & que même ils ont augmenté le nombre des ouvriers qu'ils y employent.

V. L'un des premiers soins du Prince de Craon, après la mort du Grand Duc de Toscane, fut d'informer le Gouverneur de *Livorne* des intentions du nouveau Souverain au sujet du Commerce de cette Ville, par une Lettre du Marquis Renuccini, Secrétaire des guerres de S. A. R. le Duc de Lorraine, que

que ce dernier a écrite le 13. Juillet, avec ordre d'en faire part aux Habitans & Négocians : Voici la traduction de cette Lettre.

„ Le Prince de Craon, Ministre Plénipotentiaire
 „ du Sérénissime Duc de Lorraine, Grand Duc de
 „ Toscane, notre très-gracieux Seigneur, ayant
 „ bien voulu m'assurer que l'intention expresse de
 „ Son Altesse Royale étoit que les Habitans & Né-
 „ gocians tant étrangers que nationaux qui se trou-
 „ vent ou se trouveront à Livorne, soient maintenus
 „ dans la pleine & entière jouissance de tous les
 „ Privilèges, Franchises, Libertés & Exemptions qui
 „ leur ont été accordés, & dont ils ont joui sous le
 „ Gouvernement des Sérénissimes Grands Ducs pour
 „ le bien & l'avantage de leur Commerce, & qu'ils
 „ soient assistés & favorisés avec des égards parti-
 „ culiers, conformément aux Loix & aux Usages
 „ reçus; j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de vous
 „ en donner part, du consentement de Son Excel-
 „ lence, afin que selon votre prudence, & sans autre
 „ formalité préalable, vous fassiez connoître cette
 „ bénigne & gracieuse intention de nôtre Souverain
 „ ausdits Négocians, de quelque Nation qu'ils puis-
 „ sent être, comme aussi à la Nation Hébraïque,
 „ afin qu'étant assurés de la continuation d'une fa-
 „ vorable protection dans toutes les occurrences, ils
 „ puissent être entièrement tranquilles, & entre-
 „ prendre & continuer leur négoce avec tout l'en-
 „ couragement possible, & la plus ferme espérance
 „ de jouir dans cette Ville de la même faveur dont
 „ ils ont joui ci-devant. Vous pouvez accorder aux
 „ Négocians de quelque Nation qu'ils soient, une
 „ Copie de cette Lettre, au cas qu'ils la souhaitent,
 „ Surquoi &c.

VI. Le fils aîné du Chevalier de St. George qui
 prend

des Princes &c. Septemb. 1737. 181

prend le nom de Comte d'Albanie, est venu de Venise à Florence où il arriva le 22. Juin. Le Comte de Tirel, Irlandois s'étoit porté à engager le feu Grand Duc à permettre qu'on envoyât au-devant de ce Prince les Carrosses de la Cour; mais le Ministre Anglois qui en fut informé, a fait de son côté de si fortes representations à la Cour qu'elles ont prévalu. Cependant le Comte d'Albanie a reçu à Florence les mêmes honneurs qui lui ont été rendus dans les autres Villes par où il a passé. Les Paréns & Alliés de la Maison Corsini, lui ont, entr'autres, donné des Bals & Festins continuels jusqu'au premier de Juillet qu'il partit pour *Lucques*, d'où il est allé à *Pise* & à *Livorne*; il s'est depuis rendu à *Sienna*, & de là il est retourné à *Rome*.

VII. *Rome*. Après une Congrégation du Sr. Office à laquelle le Pape assista le 27. Juin, S. S. en tint une particuliere avec les Cardinaux Ottoboni, Spinola & Zonedari pour déliberer sur la nouvelle secte, qu'on nomme la Confrerie des *Francs-Maçons*, qui s'est manifestée à Florence: Et en consequence de ce qui a été résolu dans cette Congrégation, l'on a envoyé à Florence le Pere Inquisiteur du Sr. Office avec plusieurs Officiers de ce Tribunal, afin de proceder contre les Auteurs & Fauteurs de cette Secte, qu'on veut étouffer dans sa naissance aux instances du feu Grand Duc qui avoit demandé qu'on prit à ce sujet les mesures convenables.

Congregation au sujet d'une secte introduite à Florence.

VIII. Comme personne ne s'est présenté le 28. veille de la fête des Apôtres Sr. Pierre & Sr. Paul pour payer le tribut annuel des Royaumes de Naples & de Sicile, le Pape a fait protester de nullité contre cette interruption, ce qui ne paroît pas avoir intrigué le Ministre de l'Empereur; mais celui du Roi d'Espagne prit le parti de remettre le lendemain au Greffe de la Chambre Apostolique une contre-

Protestation à l'occasion du tribut du Royaume de Naples.

protesta-

protestation qui porte en substance : " Qu'ayant appris
 „ qu'une Protestation avoit été remise par le Com-
 „ missaire de la Chambre Apostolique contre l'o-
 „ mission de payement du Tribut que le St. Siege
 „ prétend à la charge des Royaumes de Naples &
 „ de Sicile, comme Fiefs qui en relevent ; Lui Agent
 „ de S. M. C. & chargé des ordres du Roi des
 „ deux Siciles, proteste de nullité contre ladite Pro-
 „ testation, & contre la prétention qui y est conte-
 „ nue, en ce qu'elle ne peut être alleguée avec justice
 „ à la charge de S. M. Napolitaine, pendant &
 „ aussi long tems que le St. Siège n'a pas reconnu
 „ en Elle les titres & les droits de Possesseur actuel
 „ des Royaumes de Naples & de Sicile, & ne lui
 „ a pas accordé en cette qualité les Investitures ordi-
 „ naires.

Cependant comme le Pape nomme aux Evêchés du Royaume de Naples sans la moindre opposition de l'Infant Don Carlos ; & que le Cardinal Spinelli, Archevêque de Naples, est sur le point d'y retourner, on a lieu d'en présumer que l'accommodement entre le St. Siege & les Cours de Madrid & de Naples est assez avancé pour ne plus demander à Rome la présence du Cardinal Spinelli.

IX. Mr. Stampa nommé à l'Archevêché de Milan, a de nouveau reçu un ordre de la Cour de Vienne, qui lui a été insinué par l'Abbé de Harrach, Ministre de l'Empereur, de ne point se démettre de la Charge de Secrétaire de la Congrégation des Evêques & Reguliers, ni prendre possession de son Archevêché, avant d'avoir été créé Cardinal. Cette affaire paroissoit devoir un peu embarrasser la Cour de Rome : Mais on vit le contraire le 12. Juillet, que le Cardinal Secrétaire d'Etat fit sçavoir à Mr. Stampa que le Pape lui ordonnoit de se démettre sans délai de sa Charge, parce que S. S. ne pouvoit à présent lui

lui accorder le Chapeau sollicité. Mr. Girolami eut ordre en même-tems de se mettre en possession de la Charge de Secrétaire des Evêques & Reguliers, & Mr. Feitoni a été fait Assesseur du St. Office à la place de Mr. Girolami. Le St. Pere allegue dans le refus qu'il fait d'élever actuellement Mr. Stampa à la Pourpre, que c'est pour éviter toute difficulté avec le Gouverneur de Rome par rapport au rang; mais on pourra sçavoir bientôt si cette raison sera bien valable à la Cour de Vienne.

X. On avoit institué à Rome comme à Florence des prières pour demander à Dieu qu'il lui plût de prolonger les jours du Grand Duc de Toscane, le Pape ayant ordonné de reciter dans la Messe la Collecte *pro infirmo*. Le Venerable fut exposé à la même fin dans l'Eglise Ducale de St. Jean des Florentins, & dans celles de St. Jean Décollé & de Ste. Catherine de Sienne, jusqu'au 10. Juillet, qu'on reçut la nouvelle que S. A. R. étoit décédée la veille, par un Courier arrivé au Comte de Spada, Agent du Duc de Lorraine. Comme ce Ministre alla sur le champ prendre possession du Palais de Florence à *Campo Mario*, destiné pour les Ministres de Toscane, le Cardinal Aquaviva qui fait à Rome les fonctions d'Ambassadeur du Roi d'Espagne, n'a pas tardé non plus à protester contre cette prise de possession. En conséquence de la même mort le Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, a pris aussi possession du Palais de Medicis, sur la Place *Madama*, lequel revient à l'Eglise des François.

XI. Peu de jours après la mort du Grand Duc, on remit un Mémoire au Pape pour lui représenter que les Forteresses de *Radicoiani* & de *Campo-Orelia* sur les frontieres de Toscane; & une Maison de Campagne située sur le Mont *Pincio*, ayant été données par les Pontifes ses Prédecesseurs à la Maison de

de Medecis comme Fiefs relevans du St. Siege, Sa Sainteté devoit ordonner qu'on en prit possession, d'autant plus que le dernier Prince de cette Maison étant mort, ces Fiefs retournent à l'Eglise. On a tenu depuis quelques conférences, dans lesquelles cette prétention a été examinée, mais on y a pris la résolution de ne la pas faire valoir à présent, pour ne point s'attirer de nouvelles affaires, ni mettre obstacle aux accommodemens qui sont sur le tapis avec les Cours de Madrid & de Naples. On attendra, peut-être, la mort de l'Electrice Douairiere Palatine, ou un autre tems.

XII. Le fils aîné du Chevalier de St. George est revenu du voyage qu'il a été faire dans la Lombardie & autres Provinces d'Italie; & Mr. Santõ-Bueno qui étoit allé porter la Barette au jeune Cardinal de Bourbon Infant d'Espagne, est aussi de retour de Madrid, fort content du bon accueil qu'on lui a fait en cette Cour, le Roi Catholique lui ayant accordé une pension de 3000. Scudis.

XIII. Mr. de Schaden, Ambassadeur de Malthe, se rendit le 18. Juillet en grand cortège chez le Cardinal Firrau, Secrétaire d'Etat, & presenta à Son Eminence la Croix de la Religion de Malthe & le Diplôme par lequel le Grand Maître le déclare Protecteur de cette Religion à la place du feu Cardinal Impériali. Par des Lettres venues à ce Ministre de la Religion, on a avis que les Galeres de Malthe ont investi un Vaisseau Corsaire de Tunis qui couroit risque de tomber dans leurs mains; qu'au contraire une Barque Napolitaine avoit été enlevée par deux autres Corsaires de Barbarie qui s'étoient approchés de *Fiumicino*; & qu'une Barque Maltoise en fut aussi attaquée, mais qu'elle avoit eu le bonheur de se sauver à force de rames. On apprend par la même voye la confirmation

des Princes 30. Septemb. 1737. 185

tion de tout ce que nous avons rapporté ailleurs* du secours donné par les Maltois au vieux Bey de Tunis, avec cette ajoute, que depuis qu'ils ont dégagé la Ville de Sufe par mer, ainsi qu'on l'a rapporté, le nouveau Bey ne laissoit pas de pousser la guerre par terre contre l'ancien Bey quoiqu'avec peu de progrès; mais que les Galeres de Malthe qui se sont dispersées dans la mer Mediterranée à la poursuite des débris de la Flotille du jeune Bey, ayant pris l'ancre sur les côtes de l'Isle de Lampedouse, n'attendoient au commencement de Juillet qu'un vent favorable pour retourner du côté de Saze.

XIV. *Naples.* Après l'ordre du Roi de lever le sequestre qui a été mis sur les Biens & revenus de ceux qui ont suivi le parti de l'Empereur pendant la dernière guerre, on a publié une Ordonnance de S. M. qui abolit la Junte *degli inconfidanti* établie pour rechercher & punir les personnes coupables de malversation ou dont la conduite étoit suspecte au Gouvernement, même avec cette clause que toutes les pieces des Procés qui y ont été intentés soient remises au Secrétaire d'Etat: Mais pour comble de graces cette Ordonnance a été suivie d'un pardon général qui fut publié le 3. Juillet pour toutes les personnes exilées ou emprisonnées à cause du parti Autrichien qu'elles avoient suivi, & en particulier pour le Prince Ottojano de Medicis, le Prince Belmonte, Don Conrado Carraccioli d'Avestino, le Regent Santoro & autres. En vertu de cette grace ceux qu'on vient de nommer sont de retour à Naples, & ayant eu l'honneur d'être présentés au Roi, ils en ont été reçus d'une manière très-gracieuse, entre autres le Regent Santoro, qui, dit-on, rentrera au moins dans une partie des Emplois dont

Graces accordées aux personnes exilées,

il

* Voyez le dernier Journal pag. 110.

il étoit revêtu. Il étoit, ce semble, de la prudence de la Cour, après avoir employé pendant trois ans les voyes de la rigueur, de tenter celles de la douceur pour se concilier les esprits des peuples.

XV. Un grand nombre de recrues arrive journellement à Naples pour compléter les Troupes que le Roi a dessein d'entretenir sur un bon pied & même de les augmenter. Un Regiment de Cuirassiers va entr'autres, y être ajouté: Le Duc de Monteleone le leve à ses frais pour son fils aîné qui en sera fait Colonel.

XVI. On a redoublé le nombre d'ouvriers qui travaillent aux nouveaux meublés des Palais Royaux, & sur-tout à ceux qui sont destinés pour les appartemens de la Princesse future Epouse du Roi; ce qui donne lieu de croire que le Mariage de S. M. n'est plus gueres éloigné. On travaille aussi sans discontinuer au Palais de *Capo di monte*, au Parc & au Jardin qui l'environne, & à 400. statues de Marbre qu'on y doit placer. Ce Parc sera agrandi par le Couvent des Peres de St. Pierre d'Alcantara, S. M. leur ayant assigné en échange l'Eglise Paroissiale du même lieu avec la prérogative d'en administrer la Cure.

XVII. Les Corsaires de Barbarie infestent actuellement les côtes du Royaume, & font de tems en tems quelque prise. Ils se sont avancés au commencement de Juillet jusqu'à la *Tour del Greco*, où l'on s'est en même tems aperçu que le Monte-Vesuve pourroit bien allarmer encore les voisins par quelque nouvelle éruption. Le Roi a nommé deux Commissaires pour se rendre dans les endroits où les éruptions dont nous avons fait mention le mois passé ont causé les plus grands dommages, & examiner si les Habitans sont fondés à demander, comme ils le font, d'être dispensés pendant quelque-tems de payer au

Trésor Royal les droits & impositions ordinaires : Ce qui revoque ce que l'on avoit avancé au dernier Journal , que S. M. avoit effectivement exempté ees Habitans des taxes ordinaires.

XVIII. *Venise.* Quoique les préparatifs de guerre dont on a tant parlé, continuent en cette Ville, & que les hostilités soient actuellement commencées en Hongrie contre les Infidèles, ainsi qu'on le feroit à l'Article d'Allemagne, on ne voit pas cependant que la République ait pris la résolution de seconder l'Empereur dans la presente guerre, du moins cette année ; sa lenteur à se déclarer aux insinuations que lui a fait faire S. M. Imp., en sont une preuve presque convaincante : mais ce Monarque ne perdant point prise, lui a fait sçavoir derechef qu'il souhaitoit d'être informé positivement & au plutôt dans quelle disposition étoit le Gouvernement à cet égard, afin de prendre des mesures convenables. Et comme S. M. a fait insinuer en même tems qu'elle verroit avec plaisir que le Gouvernement, au cas qu'il ne voulût point prendre part à la guerre, remplît du moins les engagements contractés en 1715. & par lesquels il est convenu de fournir un contingent pour agir contre les Infidèles ; le Sénat a enfin résolu de tenir un grand Conseil pour y délibérer s'il est convenable de déclarer la guerre aux Turcs conjointement avec l'Empereur. On est d'autant plus surpris de cette maniere d'agir des Venitiens, que tout paroïssoit les inviter à entrer d'abord dans la guerre des Turcs, même à le prendre par ses intérêts particuliers, auxquels la presente conjoncture ne pouvoit être plus favorable.

XIX. *Turin.* Cette Cour a fait faire de nouvelles instances à celle de Vienne pour qu'on nomme des Commissaires, non seulement afin de terminer les differends qui subsistent encore concernant le Châ-

teau de *Saravai* & ses dépendances, mais aussi pour régler les limites de cet Etat & des Provinces cédées au Roi dans le Milanais. On ne sçait pas au surplus ce que l'on doit penser des grands amas de vivres & particulièrement de grains que l'on fait actuellement dans le Piémont, & de ce qu'on reforme tous les vieux Soldats des Troupes de S. M. pour les remplacer par de nouvelles recrues.

XX. *Genes*. On travaille actuellement à étendre le rôle de cette Ville afin d'en rendre le Port d'autant plus sûr; & comme le Sénat s'assemble toutes les semaines extraordinairement, l'on en infere qu'il y a sur le tapis des affaires d'importance, qui, sans doute, regardent l'Isle de Corse, quoiqu'à l'extérieur il paroisse que la République ait perdu cette affaire de vûë: Elle compte vraisemblablement sur une Convention faite entre l'Empereur & le Roi Très-Christien, de ne point permettre que l'Isle de Corse en soit démembrée: Cette Convention porte ce qui suit.

„ S. M. Imp. & S. M. T. C. déclarent & se
 „ promettent réciproquement qu'Elles ne souffriront
 „ pas que l'Isle de Corse sorte de la Domination
 „ Genoïse, sous quelque prétexte ou pour quelque
 „ cause que ce puisse être: qu'Elles concerteront les
 „ mesures pour prévenir l'entreprise de quelque Pui-
 „ sance que ce fût qui voudroit s'en emparer, & à
 „ qui le desespoir des Rebelles les porteroit à se li-
 „ vrer: Qu'Elles offriront leur secours à la Répu-
 „ blique avec la Garantie contre toute voye de fait
 „ par rapport à les autres Etats, pendant le tems que
 „ durera la Rebellion de Corse, & jusqu'à ce que
 „ cette Isle soit réduite; & que même faite par Elle
 „ d'accepter ces offres, Leurs Majestés Impériale &
 „ Très-Christienne ne laisseront pas d'employer les
 „ mesures qui seront jugées nécessaires pour dompter
 „ cette Rebellion.

Par

des Princes &c. Septemb. 1737. 189

Par cette Convention qui va à déconcerter les projets qu'une Puissance pouvoit avoir formés sur la Corse, tout espoir de réussite devoit aussi paroître évanoui à Sire *Theodore* dont on n'entend plus parler. On l'avoit dit détenu en Hollande, mais on n'en a pas eu la certitude : D'autres avis nous l'annoncent arrivé de Paris à Marseille, & embarqué dans ce Port pour aller reprendre les rennes de son Royaume imaginaire. Cependant aucune Lettre venant de Corse ne porte qu'il y soit arrivé ; & l'on n'apprend rien non plus de particulier de cette Isle, si ce n'est que les Rebelles ne se sont encore en rien relâché ; qu'ils possèdent toujours le Pays dont ils se sont rendus Maîtres, & qu'ils ont fait leurs moissons sans la moindre opposition de la part des Troupes de la République, lesquelles ne sont point sorties d'aucune de leurs quatre Places pour les troubler, parce que les mécomens avoient masqué ces Places par de petits détachemens.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE depuis le mois dernier.

I. **S**UR l'avis que le Grand Duc de Toscane étoit dangereusement malade, la Cour envoya ordre au Prince de Campo-Florido, Ambassadeur du Roi auprès de la République de Venise & autres Etats & Princes d'Italie, de se rendre incessamment à son Ambassade : Son Ex. partit en conséquence la nuit du 20. au 21. Juillet. Comme la nouvelle de la mort du Grand Duc a suivi de près celle de sa maladie, on remarque que le Ministère est extraor-

N dinaire;

dinairement occupé. Les conférences sur l'acceptation du Traité conclu à Vienne entre l'Empereur & le Roi Très-Chrétien, sont autant que terminées, si l'on peut ainsi parler, dans la conjoncture critique où se retrouvent les affaires par rapport à la mort du Grand Duc. Ce qui paroît de ces conférences, c'est simplement une promesse de la Cour d'accéder au Traité de Vienne, avec cette déclaration néanmoins qu'elle n'y accedera qu'autant que ce Traité est relatif aux Préliminaires que le Roi a acceptés & signés. Quant aux autres articles qui pourroient être inserés dans ce Traité, & qui n'ont point de juste rapport aux Préliminaires, S. M. déclare qu'elle n'y entre en aucune manière. Une telle déclaration ne peut porter qu'à bien des réflexions, aussi-bien qu'une autre, dont on va faire mention.

II. Ce qui a été publié il y a quelque tems d'une entreprise que les Espagnols auroient méditée sur les Colonies Angloises en Amerique, est presentement annoncé comme un bruit sans le moindre fondement, sur ce que Mr. Keene, Ministre d'Angleterre, ayant demandé dans une Conférence à Mr. de la Quadra, Secrétaire d'Etat du Département des affaires étrangères " si les bruits répandus que les
 „ Espagnols faisoient un armement considérable aux
 „ Indes Occidentales étoient fondés, & s'il étoit vrai
 „ qu'ils eussent intention de troubler les Colonies
 „ Angloises établies dans la *Sud-Caroline* ou *Nouvelle Espagne* „ ce Seigneur répondit sans détour qu'il n'y avoit rien de tout cela ; & lui déclara quelques jours après de la part du Roi " que ces
 „ bruits étoient faux dans toutes leurs circonstances ;
 „ & que S. M. qui n'avoit pas seulement médité une
 „ pareille tentative, recherchoit à present plus que
 „ jamais l'occasion de témoigner au Roi de la
 „ Grande-Bretagne & à toute la Nation Angloise
 de

des Princes, &c. Septemb. 1737. 191

„ de vivre avec l'Angleterre dans une parfaite union.

On veut que cette démarche de l'Espagne ait été occasionnée par la situation actuelle des affaires; qu'en conséquence la Cour abandonnera encore pour un tems la restitution dont nous avons fait mention le mois dernier; & qu'elle se portera même à donner aux Anglois quelque satisfaction pour les déprédations des Espagnols en Amerique; mais le tems nous apprendra si ces conjectures sont bien ou mal fondées.

III. Divers projets ont été remis à Mr. de la Quadra pour mettre sur un meilleur pied la direction des Finances du Royaume, & ce Ministre y travaille avec assiduité; on parle bien aussi de quelques projets pour la reduction des Troupes, mais on ne croit pas qu'on y donne les mains. Celles qui doivent former le Camp projeté dans la plaine près de St. Ildefonse, & qui étoient en marche pour s'y rendre, ont eu ordre de retourner dans leurs Quartiers, ce qui faisoit croire que ce Camp étoit rompu; mais on apprend que ces Troupes ont été depuis rassemblées. La Cour faisoit encore son séjour à St. Ildefonse sur la fin de Juillet.

IV. Outre les projets dont on vient de faire mention, on a formé celui d'établir un Conseil pour l'Infant Don Philippe, Grand Amiral, lequel sera composé de plusieurs Généraux & autres personnes entendues dans les affaires de la Marine; & l'on a pris aussi la résolution d'accorder au Grand Maître de la Religion de Malthe quatre mille hommes de bonnes Troupes, & même plus, s'il en a besoin, pour remplir les engagements où il est entré avec l'ancien Bey de Tunis.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

*La Reine
accouche
d'une Prin-
cesse.*

I. **L**E 15. Juillet vers les cinq heures du soir, la Reine ayant commencé à ressentir les douleurs de l'accouchement, on dépêcha aussitôt des Pages pour en informer le Roi qui étoit à la chasse : S. M. ne tarda point à se rendre à Versailles, & les Appartemens du Château se remplirent d'abord de Princes, Princesses du Sang, de Grands du Royaume & de Ministres. Vers les 11. heures du soir la Reine fut heureusement délivrée d'une Princesse, qui, après avoir été présentée au Roi, fut ondoyée par l'Archevêque de Vienne, premier Aumônier de S. M., en présence du Curé de Versailles, & remise ensuite entre les mains de la Duchesse de Tallard, Gouvernante des Enfans de France, qui la porta dans l'Appartement qui lui étoit préparé. Elle étoit précédée d'un Détachement des Gardes du Corps & des Cent Suisses, & suivie des Femmes destinées pour le service de la Princesse nouvellement née. Le Roi se retira peu de tems après dans son Cabinet. Les vœux de la Nation qui demandoient à Dieu un Duc d'Anjou n'ayant pas été exaucés, les grands préparatifs qu'on faisoit à Paris pour des réjouissances publiques, n'ont ainsi abouti qu'à les faire éclater davantage. La Reine se porte autant bien après ses couches qu'on peut le souhaiter, de même que la Princesse qu'elle a donnée à la France.

II. Mr. Horace Walpole, dont on a fait mention le mois passé, étant arrivé à Versailles, le Ministre d'Angle.

des Princes &c. Septemb. 1737. 193

d'Angleterre le presenta au Roi dans une Audience qu'il eut le 16. de S. M. Si ce Négociateur, pendant le séjour qu'il a fait à Paris, s'est acquitté d'une Commission relative à l'affaire de *Juliers & de Bergue*, on n'en sçait nullement le contenu ; mais on sçait que dans un entretien qu'il a eu avec le Cardinal de Fleuri il s'est porté à effacer quelque idée peu favorable que Mr. de Chauvelin avoit voulu prêter contre lui à Son Eminence ; & qu'il a eu de fréquens entretiens secrets avec le Marquis de Las Minas, Ambassadeur d'Espagne. Le 22. il partit de Paris pour La Haye où il va reprendre ses fonctions ordinaires d'Ambassadeur d'Angleterre auprès des Etats Généraux des Provinces - Unies.

III. C'est Mr. Van Hoey revenu de La Haye à Paris, qui a de fréquentes Conférences avec les Ministres du Roi sur la succession de *Juliers & de Bergue* ; les Etats Généraux dont il est Ministre, ayant résolu de faire encore une tentative auprès du Ministère pour l'engager à ne point appuyer la dernière réponse de l'Electeur Palatin par rapport à cette affaire, que l'on croit presensément devoir rester dans l'état où elle est pendant la vie de ce Prince.

IV. Depuis la nouvelle que le Grand Duc de Toscane est décédé, le bruit se répand qu'il y a des ordres donnés de tenir prêt un certain nombre de Troupes pour le faire passer en Italie, au cas qu'il viñt à s'y élever quelque trouble. On est cependant persuadé que les difficultés qui pourroient naître au sujet des Biens libres du feu Grand Duc, se termineroient facilement à l'amiable. Cette mort fait déjà profiter au Roi de la somme de quatre millions 500. mille livres dont on étoit à peine convenu, & que S. M. devoit payer annuellement au Duc de Lorraine. S. M. hérite de plus des Domaines de *St. Lô & d'Argentan* dont le feu Grand Duc jouissoit du

Chef de la Grande Duchesse sa mere, qui en avoit herité à titre d'apanage de *Gaston* de France. L'Abbé Franquini chargé des affaires du Grand Duché, se rendit le 27. au matin à Versailles en long manteau de deuil, ensuite d'un ordre exprés de l'Electrice Doliairiere Palatine sœur du feu Grand Duc, & notifia au Roi la mort de ce Prince, pour laquelle la Cour prit le 4. Août un deuil d'onze jours.

V. Sur la fin de Juillet le Marquis de Maillebois retourna à *Turin* par ordre du Roi, & l'on apprend que depuis qu'il y est arrivé il ne cesse de conférer avec les Ministres du Roi de Sardaigne. Le Comte de Cambis est aussi parti pour se rendre à son Ambassade d'Angleterre, Mr. Businello (on l'a nommé le mois passé par abus Dominique Imberti) Résident de la République de Venise à Londres, d'où il a été obligé de se retirer pour les honneurs qu'on a rendus à Venise au fils aîné du Chevalier de St. George, comme on l'a déjà dit, est au contraire venu de Calais à Paris attendre chez l'Ambassadeur de la République, le retour du Courier qu'il avoit envoyé à ses Maîtres pour y porter la nouvelle de sa disgrâce. La réponse du Sénat de Venise qu'il a enfin reçue porte qu'on a, à la verité donné au Comte d'Albanie, fils du Chevalier de St. George, dans le grand Conseil, la place ordinairement accordée aux Têtes couronnées; mais que comme c'est une formalité usitée envers toutes sortes de Princes, le Sénat n'a pas cru donner le moindre ombrage à qui que ce soit, en traitant en Prince le fils aîné du Chevalier de St. George. Le Résident Venetien n'eut pas plutôt cette réponse qu'il dépêcha un Courier à Londres avec une Lettre pour le Lord Harrington, Secrétaire d'Etat du Roi de la Grande-Bretagne. Il est presentement attendant l'effet qu'elle produira.

des Princes &c. Septemb. 1737. 195

VI. Le Duc d'Anceis, Capitaine des Gardes du Corps en survivance du Duc de Bethune son pere, a été nommé par le Roi, Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie dont le Duc de Chevreuse, Mestre de Camp Général des Dragons, a été Mestre de Camp. Le Roi a aussi nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis le Comte de Chabanes, Brigadier des Armées de S. M. & Major du Regiment des Gardes Françoises; & le Prince de Nassau a obtenu de S. M. l'agrément du Regiment Royal-Allemand, Cavalerie, dont Mr. de Quadt s'est demis depuis peu. Le Regiment de Marine qu'avoit ce Prince est accordé au Marquis d'Aubigné, & le Regiment de Normandie au Marquis de Taillerand, qui étoit Colonel de celui de Xaintonge, & dont S. M. a pareillement donné l'agrément au Duc d'Olonne, fils du Duc de Bouteville. Le Roi a de plus accordé à Mr. du Theil qui a été son Ministre Plénipotentiaire à Vienne, l'agrément d'une des Charges de Secetaire de la Chambre & du Cabinet de S. M. en survivance de Mr. Dubois. Le Comte de Tessé a d'ailleurs reçu l'agrément du Roi d'Espagne de disposer de sa Grandesse en faveur du Marquis de Tessé son fils, Colonel du Regiment de la Reine, & premier Ecuyer de S. M.

VII. On ne doit point passer dans nos mémoires un coup de témérité hazardé le 29. Juillet par un Conseiller de la Seconde des Enquêtes du Parlement de Paris; c'est Mr. Carré de Mongeron. Il se rendit ce jour-là à Versailles au dîner du Roi, & dans le tems que S. M. se levoit de table, il se jetta à ses pieds, lui presenta un Livre proprement relié, & disparut sur le champ. Le Roi ayant vû de quelle matiere il étoit question dans ce Livre, ordonna que l'on en arrêtât l'Auteur, & envoya l'ouvrage au Cardinal de Fleuri. Il a pour titre *la verité dévoilée.*

Emplois:

Mr. de Mongeron enfermé à la Bastille.

& traite des prétendus miracles faits à l'intercession de l'Abbé Paris. L'Épître dédicatoire adressée au Roi est signée par Mr. de Mongeron, qui, non content de ce qu'il venoit d'exécuter, alla de Versailles à St. Cloud presenter aussi au Duc d'Orléans son miraculeux Livre. Etant de retour à Paris il en fit distribuer plusieurs Exemplaires aux Membres du Parlement, & à quelques autres personnes de distinction. Mais le lendemain à deux heures du matin, le Sr. Duval Commandant du Guet, arrêta Mr. de Mongeron dans sa maison, & après qu'on eut examiné tous ses papiers devant lui, & en présence du Sr. l'Épinai, il fut conduit à la Bastille.

Le Parlement le reclame.

Le Parlement, sur l'avis de la détention de Mr. de Mongeron, s'assembla le même jour, & en conséquence de la délibération des Chambres, les Gens du Roi s'écrans rendus le 31. à Versailles au nombre de 22. Députés pour faire des remontrances à S. M. sur ce sujet, ils furent admis à l'Audience vers le midi. Mr. le premier Président à leur tête portant la parole, a dit :

S I R E ,

Nous sommes pénétrés de la plus vive douleur de savoir qu'un de nos Confreres a eu le malheur de vous déplaire, & nous avons même reconnu toute l'indignation de V. M. dans la maniere dont il a été arrêté. S'il se trouve coupable, votre Parlement supplie très-humblement V. M. de vouloir bien le lui remettre pour lui faire éprouver toute la severité de la Justice, & de nous conserver nos Privileges qui nous sont communs avec les plus Grands du Royaume, & même avec les Princes de votre Sang.

Réponse

Réponse du Roi.

T'Ai voulu punir un manque de respect à ma Personne. Si je juge à propos d'aller plus loin, je vous ferai sçavoir mes intentions.

Mr. le Chancelier dit ensuite.

LE Roi m'a ordonné d'ajouter à ce que S. M. vient de vous dire, que le tems n'a pas permis de suivre la forme pour la réparation d'une démarche si téméraire, dans laquelle S. M. n'a pas reconnu le Magistrat. A l'égard des imprimés on n'a pas pû s'empêcher de s'en emparer pour éviter le desordre qu'ils auroient causé dans le public s'ils y avoient été répandus.

Le premier Août les Chambres s'étant rassemblées pour apprendre des Députés ce qui s'étoit passé à Versailles, on y a simplement arrêté que registre seroit fait de tout ce que dessus; la Réponse du Roi & celle de Mr. le Chancelier ayant paru suffisantes, pour conserver les Privileges du Parlement, qui prétend une juridiction exclusive sur ses propres Membres. Ainsi Mr. de Mongeron qui paroit ne plus devoit être repeté par ses Confreres, pourra bien avoir le tems de consacrer à la Bastille, par consequent séparé des Causes du Palais, quelques-uns de ses jours au soutien & à l'honneur de celle du Janséniste Saint dont il s'est déclaré un si zélé partisan.

VIII. La nuit du premier au 2. Août le feu prit à Paris à l'Hôpital général de l'Hôtel-Dieu dans la Salle où est le vieux linge, par la negligence, à ce que l'on prétend, d'une femme qui avoit laissé tomber une chandelle dans la charpie. On n'a rien négligé

*Funeste:
effets d'un
incendie à
l'Hôtel-
Dieu.*

gligé pour l'éteindre d'abord, mais il devint tout-à-coup si violent, que sur le minuit l'Hôtel parut tout en flammes. Tout le secours possible y fut apporté: On employa les pompes de la Ville: Les Religieux mendians y accoururent: On y fit venir aussi un Détachement de Grenadiers pour travailler à l'extinction du feu, & Mr. Herault, Lieutenant-Général de Police, le Prévôt des Marchands & autres Magistrats s'y rendirent pour les animer. Mais malgré tous ces soins, le feu dura jusqu'à 3. après-midi, ayant fait périr malheureusement un très-grand nombre de pauvres malades qui ont été brûlés ou étouffés par la fumée, & réduit le reste dans un état déplorable. On a transporté ceux-ci partie dans les rues, & partie dans l'Eglise de Notre Dame, & à l'Archevêché, où chacun est venu signaler la charité à cette occasion. Outre les malades qui ont perdu la vie dans cet embrasement, on compte plusieurs Soldats, un Capucin, & une Religieuse; & le plancher d'une Salle ayant tombé subitement, a aussi écrasé plusieurs personnes qui travailloient à couper la communication du feu. On a été quelques jours à déterrer les morts, & l'on peut bien être persuadé que le dommage causé par un tel incendie, est très-considérable. La pensée commune est à présent que ce malheur fera entreprendre l'exécution d'un dessein qu'on avoit formé il y a long-tems de transporter l'Hôtel-Dieu dans l'Isle aux Cignes près de la Grenoillère, où les malades seroient plus au large, & la Ville se trouveroit aussi par là beaucoup mieux.

IX. En exécution d'un autre dessein, on démolira l'Hôtel des Ursins, dans la même Ville, & la Rue de la Belleterie, aussi bien que le Prieuré de St. Denis de la Chartre dont les Religieux seront unis à la Maison de St. Martin des Champs, & le Roi leur donnera une Abbaye pour les dédommager de leurs
maisons

des Princes Ec. Septemb. 1737. 199
maisons & emplacement. On y travaille depuis
quelque tems, en vertu d'un Arrêt rendu au Con-
seil, depuis le Quai des Morfondus jusqu'à l'Isle de
St. Louis. Il y aura un Pont de pierre construit à
la place du Pont rouge qui communique de l'Isle
Notre-Dame.

X. On parle assez d'un embarquement futur de
Troupes à Toulon, qui pourroit bien avoir lieu, au
cas que la mort du Grand Duc de Toscane occasionne
de nouvelles broüilleries en Italie : & ce qu'on apprend
du Marquis d'Antin qui croise sur les Corsaires de
Salé, c'est qu'il les tient renfermés chez eux ; & qu'il
n'y a aucune aparence que l'année prochaine ils
soient en état de troubler le commerce des Sujets
des Princes Chrétiens au Levant, érans dans une di-
fette de plusieurs choses & entr'autres de poudre &
d'Artillerie. On apprend aussi de Metz que le Roi de
Pologne Stanislas I., s'y est rendu de Luneville pour
voir cette Ville avec les nouvelles Fortifications qu'on
y fait, & auxquelles on employe journallement 12.
hommes par Compagnie des 23. Bataillons qui y
sont.

XI. Au commencement d'Août le Duc de Ville-
roi vendit pour 360. mille livres le Duché de *Beau-
preau*, situé dans la Province d'Anjou, au Marquis
de Scepeaux, Colonel du Regiment Lionnois. Ce
Duché étoit passé de la Maison de Scepeaux dans la
Maison de Retz, & successivement dans celle de
Villeroi.

L O R R A I N E.

I. Le Conseil d'Etat créé par Edit du Roi le 25.
Mai dernier * s'assemble aux jours fixés, de même
que

* Cet Edit est rapporté dans nos Mémoires de Juillet
dernier.

que le Conseil Royal des Finances & du Commerce, S. M. qui assiste regulierement à l'un & à l'autre, ne cesse d'y faire admirer sa pénétration, son discernement, sa justice & sa tendresse pour ses peuples. La Cour de ce Monarque devient tous les jours plus brillante par la quantité de personnes du premier rang qui lui viennent faire leur cour, & qui ne peuvent assez se louer des manieres gracieuses avec lesquelles ils sont tous reçus. Le Prince de Guise qui y fait presque son séjour ordinaire depuis l'arrivée du Roi, paroît s'y plaire beaucoup. Il occupe un des beaux Appartemens du Château, & fait tous les jours remarquer son bon goût pour les Bâtimens, par le plaisir qu'il prend aux embellissemens qu'on ne cesse d'y faire. La Maison de la Reine est d'ailleurs très-nombreuse: On a déjà dit quelles étoient les personnes de distinction dont elle est composée. Du nombre de celles-ci il y a entr'autres la Comtesse de Linange, Dame d'honneur, les Marquises de Boufflers, de Choiseuil, des Armoises, de Rache-court, des Fontaines, de Salles, & de Castéja, Dames du Palais; l'Abbé Krasinski, premier Aumônier, & le Comte de Tensyn Ossolinski, Chevalier d'honneur de S. M.

II. Le 19. Juillet Mr. de Colon, Ecuyer de la Reine de France, apporta à L. M. des Lettres du Roi Très-Chrétien, par lesquelles ce Monarque leur donnoit part de l'heureux accouchement de la Reine: Il étoit chargé de leur apprendre en même-tems la mort du Grand Duc de Toscane. L. M. dépêcherent aussi-tôt le Marquis de Castéja, Gentilhomme de la Chambre pour aller complimenter la Reine leur fille sur son heureuse délivrance.

III. Le Roi se rendit le 7. Août de Luneville au Château de la *Malegrange* proche de Nancy, & le lendemain S. M. y reçut les complimens des Cours
Souve-

des Princes &c. Septemb 1737. 201

Souveraines & des Chapitres de la Primatiale de Lorraine & de St. George, sur son avènement à la Souveraineté de cet Etat. Mr. de Beauveau, Primat de Lorraine, lui fit à cette occasion le compliment que voici.

S I R E ,

LE zele le plus pur conduit le Chapitre Primatial de votre Capitale aux pieds de V. M.: Il laisse à d'autres le soin d'examiner son mérite véritablement Royal, & se renferme dans un objet plus digne de l'attention d'un Corps de personnes consacrées au service des Autels. Il s'applaudit de pouvoir réunir dans les profonds respects qu'il a l'honneur de rendre aujourd'hui à V. M., les hommages que la piété exige des Ecclésiastiques, & ceux que de fidèles Sujets doivent au meilleur des Souverains.

Accoutumés depuis notre établissement aux bontés les plus tendres de nos Princes, nous tenons les prérogatives distinguées dont nous jouissons de leurs mains libérales; & nous levions sans cesse les nôtres vers le Ciel pour leur prospérité. La bonté qui fait le caractère propre de V. Maj., l'amour dont elle est remplie pour la Religion, nous assurent que nous ne pouvons mieux mériter sa glorieuse protection qu'en implorant celle du Tout-Puissant pour qu'il rende son regne aussi durable, qu'il sera tranquille & heureux.

S. M. passa le 9. par Nanci pour la première fois allant à Metz. Elle ne s'y arrêta que deux heures pour en visiter le Château. On tira le Canon à l'entrée de S. M. dans cette Capitale, de même qu'à sa sortie. Le 11. à son retour de Metz Elle ne fit que passer aux portes de la Ville sans y entrer.

IV. *Bar-le-Duc.* On a fait mention à l'Article Littéraire de nos derniers mémoires d'une Thèse de Philo-

Philo-

Philosophie qui a été dédiée en cette Capitale du Duché de Bar au Roi de Pologne Stanislas I. On dira à présent qu'elle n'y a pas été soutenuë avec moins d'éclat & d'appareil que de succès; & comme S. M. sur le rapport qu'on lui en a fait, en a paru fort contente, le public ne sera, sans doute, pas fâché d'être instruit de ce qui s'est passé à cette occasion.

Le 21. Juillet jour que la These fut soutenuë, Mr. de Guiot, Seigneur de Vavin-court, nommé par le Roi pour assister en son nom à la cérémonie, se rendit vers les trois heures après-midi au College des Jesuites, accompagné de plusieurs personnes de distinction. A l'entrée il fut complimenté par le Pere Recteur sur l'honneur de la Commission, & en avançant il trouva dans la Cour des Classes l'élite des Écoliers magnifiquement habillés à la Polonoise, rangés sur deux lignes en demi cercle, quarante à cheval & quarante à pied: Ils avoient tous des habits d'écarlate bordés d'hermine & des bonnets rouges bordés de même, & dont la pointe étoit ornée d'une frange d'argent. Les Cavaliers avoient sur leur habillement une bandouliere de ruban noir large de quatre doigts, chargée de six croix de Lorraine d'or, & tenoient leur Sabre à la main. Ceux qui étoient à pied avoient des Echarpes très-riches, & portoient des Etendarts d'une grande propriété aux Armes de Pologne & de Bar.

Lorsqu'on sonna l'heure d'entrer dans la Salle des Actes, les Cavaliers Polonois mirent pied à terre, & marchans en bottes précédés de tous les Etendarts déployés, ils y conduisirent avec beaucoup d'ordre Mr. le Député. Ils se rangerent ensuite aux deux côtés d'un Trône qu'on avoit dressé pour le Roi, & où l'on voyoit le portrait de ce Monarque. Au bas du Trône sur une Estrade étoit placé Mr. de Guiot dans un Fauteuil environné de la Jeunesse Polonoise.

des Princes &c. Septemb. 1737. 203

La These commença par la Préface Françoisé que l'on a rapportée le mois passé. Elle fut prononcée avec beaucoup de grace par le jeune Soutenant. On distribua ensuite au son des instrumens des Exemplaires de la These à toute l'Assemblée qui étoit extraordinairement nombreuse, étant composée de tous les Ordres Seculiers & Reguliers.

Cette distribution étant faite, le Professeur qui présidoit fit avant d'argumenter une Préface Latine, où il montra, entr'autres choses, que tant & de si Grands Ducs, spécialement LEOPOLD de glorieuse mémoire, qui avoient été les délices & l'admiration de la Lorraine, regnoient encore dans leur Pays par les grandes & admirables qualités qui brillent dans la personne du Roi. Il ajouta que le Prince accompli que l'Allemagne venoit d'enlever à ses Sujets, leur avoit été heureusement restitué par la Pologne dans STANISLAS premier du nom.

La Séance fut de deux heures, pendant lesquelles le jeune Soutenant donna à tout le monde des réponses claires & satisfaisantes.

Tout finit à cinq heures & demi, & l'on reconduisit comme en triomphe Mr. le Représentant. Son Carrosse fut précédé de tous les jeunes Polonois marchans deux à deux avec quelque distance, les Eten-darts déployés & le Sabre à la main. La marche étoit fermée par les Gardes à pied du Roi.

Mr. de Guiot étant de retour donna aux uns & aux autres des marques de sa générosité, & rendit honneur pour honneur. Le soir il y eut chez lui un repas somptueux de trente couverts, pendant lequel on fit une double Salve de l'Artillerie pour porter la santé de Leurs Majestés Polonoises.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. La Procession solennelle dont on a parlé le mois passé, pour obtenir la bénédiction du ciel sur les armes de l'Empereur contre les Infidèles, s'est renduë le 14. Juillet de l'Eglise des Augustins déchaussés à la Métropolitaine. L. M. Imp. & les Sérénissimes Archiduchesses y ont assisté, de même qu'au Service Divin & au Sermon, avec les Seigneurs & Dames de la Cour, les Ministres, les Tribunaux, le Clergé séculier & regulier, les Corps de Mériers, les Ecoles, les Hôpitaux, & une foule innombrable de peuple. Le Cardinal de Colonitz, Archevêque de cette Ville, avoit ordonné auparavant de reciter dans le Sacrifice de la Messe & des prieres publiques, la Collecte de l'Eglise pour la guerre contre les Turcs, & de la continuer jusqu'à la Paix. Cette guerre a été publiée en même-tems par un Manifeste imprimé, dont nous avons donné la traduction au commencement de ce Journal; & l'Extrait des pieces qui y ont rapport, est promis pour le mois prochain. Les Etats d'Autriche avoient remis à la caisse militaire deux jours avant cette publication 490. mille florins pour leur quote-part de l'imposition ordinaire pour la guerre contre les Turcs.

II. On eut le 16. par un Courier arrivé de Florence, la nouvelle de la mort de Galton de Medicis, Grand Duc de Toscane, de la prise de Possession de ce Duché au nom du Duc de Lorraine, & de tout

ce qui l'a ensuivi. Ce Courier porta les dépêches directement à l'Archiduchesse Epouse du Duc de Lorraine, à qui elles étoient adressées sous le titre de Grande Duchesse. S. A. R. reçut le même jour les complimens de toute la Cour à cette occasion. Ce changement arrivé en Italie ne doit point précipiter le retour du Duc de Lorraine pour se présenter à ses nouveaux Sujets. S. A. R. finira la campagne d'Hongrie qu'il a glorieusement commencée, ainsi qu'on le remarquera ci-après, tant par la prise de diverses Places emportées sur les Turcs, que celles de la Ville de *Nissa* dont la nouvelle est aussi arrivée à la Cour. Il a été résolu à l'occasion de la même mort du Grand Duc, que la Sérénissime Archiduchesse, Marie-Elizabéth, continuera d'exercer encore quelque-tems à Bruxelles les fonctions de Gouvernante Générale des Pays-Bas Autrichiens, dans lesquelles elle devoit être relevée par le Duc de Lorraine.

III. Les conférences ont été un tems moins fréquentes à la Cour qu'elles ne le sont à présent. La mort du Grand Duc de Toscane, pour laquelle on a pris un deuil de six semaines, & le refus que fait le Roi d'Espagne d'accéder purement & simplement au Traité conclu avec la France, semblent leur avoir rendu l'activité. Les Ministres d'Etat ayant délibéré quelquefois sur le dernier de ces points, & s'étant particulièrement assemblés à cette occasion le 25. Juillet en présence de l'Empereur, on fit partir à l'issuë de leurs délibérations un Exprés pour Paris avec des dépêches pour le Baron de Schmerling qui y fait les fonctions de Ministre de Sa Maj. Imp. A l'égard du Comte de Fuenclara, Ambassadeur d'Espagne, il ne fréquente presque plus la Cour, & l'on infere de là qu'il pourra bien la quitter tout à fait, si, dit-on, l'on ne donne les mains au mariage de la seconde

Archiduchesse avec l'Infant Don Carlos, Roi des deux Siciles.

IV. Le Chevalier Erizzo qui a rempli pendant quelques années l'Ambassade de Venise, partit de Vienne le 29. Juillet pour sa Patrie, d'où il doit se rendre à Constantinople, en qualité de Baile de la République, si celle-ci persiste à ne point seconder l'Empereur dans la guerre des Turcs. Mais le départ du Prince de Lichtenstein qui est nommé Ambassadeur de S. M. Imp. à la Cour de France, est retardé de quelque tems, aussi-bien que celui du Marquis de Mirepoix qui doit venir avec le même caractère à Vienne. Le même jour (29. Juillet) on a publié une Ordonnance de l'Empereur, par laquelle il est permis aux Habitans de cette Capitale de transporter aux Armées Impériales contre les Turcs non-seulement routes sortes de vivres, mais aussi routes sortes de dentées & marchandises, sans payer aucun des droits ordinaires aux Péages de S. M., ce qui rendra vraisemblablement les vivres à meilleur prix à l'Armée de Servie, où ils ont été fort chers, nonobstant les provisions qu'on y a envoyées.

V. On fait monter à plus de 150. mille florins des Equipages de campagne & autres presens dont L. M. Imp. ont regalé le Prince de Bevern, commandant les Troupes de Brunswick-Wolfenbützel qui sont actuellement arrivées à la Grande Armée en Hongrie. L'Empereur en a fait aussi de magnifiques au Comte de Grun, Colonel du Regiment de Charles-Lorraine, & l'a élevé à la Dignité de Major-Général, pour l'heureuse nouvelle qu'il a apportée à la Cour, que la Ville de *Nissa* s'étoit rendue aux Armes Impériales. Nous en marquerons les circonstances dans le Journal des Armées qu'on va rapporter. On se contentera de dire ici que le Comte de Grun arriva du Camp devant *Nissa* le 2. Août à trois heures après

après-midi précédé de sept Postillons sonnans du Cor, pour informer la Cour de cette agréable nouvelle. Le 4. l'Empereur & l'Impératrice accompagnés des Sérénissimes Archiduchesses & de toute la Cour, se rendirent du Palais de la Favorite à l'Eglise Métropolitaine, & y assisterent à la Grande Messe & au *Te Deum* en actions de graces de la prise de *Nissa* qui s'est renduë sans coup férir. Pendant le Service on fit trois décharges du Canon des Ramparts, & la Garde de la Ville rangée devant l'Eglise en fit autant de la Mousqueterie. On a eu depuis la nouvelle de toutes les autres particularités qui se sont présentées des differens corps d'Armée dont on va faire un recit, du moins des principales, en passant sur celles de moindre consequence que nous offre encore la Cour de Vienne.

VI. Nous avons annoncé le mois passé les trois Armées de l'Empereur en pleine marche vers le Territoire de l'Empire Ottoman; on n'avancera rien ici des différentes routes qu'elles ont prises pour y arriver. Il suffira de dire qu'elles ne l'ont approché, sur-tout celle qui est sous les ordres du Comte de Seckendorff, qu'avec assez de peine tant à cause des grandes chaleurs, & des pluyes qui les ont suivi, qu'à cause des défilés & montagnes qui empêchoient celle-ci d'avancer autant qu'elle le souhaitoit vers *Nissa*. Mais enfin ces Armées étant entrées de tous les côtés dans le Pays ennemi, on y a publié de la part de l'Empereur que les Habitans pouvoient rester dans leurs maisons & continuer leur labourage, avec défense aux Soldats de les piller ou molester, & ordre au contraire à un chacun d'en agir avec eux comme avec des Sujets actuels de S. M.

VII. C'est le 14. Juillet, fête de St. Henri Empereur, que les hostilités commencerent, Le Comte de Wallis avec son Corps d'Armée qui est de 24.

mille hommes, ayant fait un détachement qui a passé l'*Alauta* à *Kineny*, il s'est posté à *Persesti* dans la Valachie. Un autre détachement a passé la même Rivière à *Kinneek*, & est allé joindre le premier, de même que le Général Ghilani qui a pris sa route par le défilé de *Terfbourg*, avec un Regiment de Dragons & quelque Infanterie. Le Général Molck a pris par *Piezer*, & s'est emparé du passage d'*Oitos*; & le Général Tschernin est entré par les défilés de *Gernes* dans la *Moldavie* qu'il a mise sous contribution. Cette Province donne une somme proportionnée à la *Valachie* qui paye également contribution, & qui est taxée à trente mille ducats.

VIII. Pendant la marche de l'Armée que commande le Comte de Seckendorff, Mr de Milon, Lieutenant-Général, ayant sous lui deux Majors-Généraux & le Prince Charles de Lorraine à la tête des Grenadiers, s'est avancé devant le Château de *Rafna* à cinq lieues de *Nissa*, où il y avoit un Officier Turc qui s'est rendu avec son monde sans faire aucune résistance. Avant cet avantage le Général Malican à la tête de 1200. Miliciens & de 300. hommes de Troupes réglées, s'étoit rendu vers le Village de *Lechniza*, où les Turcs avoient un Fort gardé par 300. hommes, les Miliciens en firent l'attaque avec tant de succès qu'ils l'emportèrent l'épée à la main; le Commandant Turc y a été tué avec 40. des siens; 160. autres avec un Officier ont été faits prisonniers de guerre. Le butin fait dans cette occasion, & qui consistoit en Chevaux, Bœufs, & moutons, a été abandonné à la Milice, & le Fort a été rasé.

IX. Le Prince de Saxe-Hilbourghausen en entrant dans la Bosnie avec son Corps qui est aussi de 24000. hommes tant de Troupes réglées que de *Wataidins* & *Eclavons*, s'est d'abord emparé d'un

des Princes, &c. Septemb. 1737. 209

d'un Château où il a fait 40. Turcs prisonniers de guerre. Peu après 80. Villages des environs lui ont envoyé des Députés pour implorer la protection de l'Empereur qui leur a été accordée. Un Détachement de ses Troupes commandé par le Général Muffling, rencontra dans ces entrefaites un gros de Turcs qui ont été en partie taillés en pieces, & dispersés après une foible résistance. L'Aga Gouverneur de *Banja-lucka*, est du nombre des morts. On a gagné dans ce choc un Drapeau Turc, & l'on a perdu un Capitaine d'Infanterie, un de Cavalerie, & environ 40. Soldats, non compris les blessés, parmi lesquels est le Général Muffling. On compte que le Prince de Saxe-Hildburghausen aura actuellement soumis à son pouvoir la Ville de *Banja-lucka*, vers laquelle il a fait marcher un gros détachement qui a déjà pris d'assaut un petit Fort qui en défendoit l'approche. C'est là du moins la pen ée commune, pourvû que des manœuvres de la part des Turcs, n'obligent ce Prince à changer de dessein. Pour le favoriser le Colonel Raunach, Commandant de *Zeng*, vouloit aparemment surprendre *Vaccap*, & s'étoit avancé le 22. Juillet devant cette petite Place avec 3000. Miliciens & cinq à six cens hom. de Troupes Imperiales; mais les Turcs qui avoient rassemblé à petit bruit environ 10000. Cheveaux de leurs garnisons, tomberent sur lui à l'improviste; les Miliciens lâcherent le pied, & l'ayant abandonné, il se vit obligé de se défendre avec le peu de monde qui lui restoit. Il le fit néanmoins jusqu'à la derniere extrémité, étant resté sur la place avec la plûpart des siens. Après cet avantage pour les Turcs, ils couperent la tête au Baron de Raunach qui étoit parmi les morts, & l'exposerent sur un piquet au Château de *Vaccap*; ils se porterent ensuite vers *Zeggin*, croyans de surprendre de la même maniere les Comtes de Stubenberg & de

Herberstein qui commandoient dans les environs chacun un gros Détachement; & ces Généraux auroient couru le même danger que le Colonel Raunach, s'ils n'avoient été informés à tems du funeste sort de celui-ci, & du dessein des Turcs, qui furent obligés de se retirer sans avoir rien tenté sur eux. On compte que des 5. à 600. Impériaux il n'est échappé qu'un Lieutenant, 2. Enseignes & 55. Soldats. Revenons à présent à la grande Armée de *Servie*.

Prise de
Bagna.

X. Le 17. Juillet le Duc de Lorraine, Grand Duc de Toscane, accompagné du Comte de Seckendoiff, & d'une nombreuse escorte, allèrent examiner les environs de *Rasna*, qui s'étoit rendu la veille à discrétion, & particulièrement les chemins vers *Alexinze* jusqu'à la *Morava* de *Bulgarie*, & après avoir donné quelques ordres, ils revinrent le soir au Camp qui étoit à *Barakin*. Le Colonel *Festchiz* qu'on avoit détaché avec 500. Hussars, soumit peu de jours après la Palanque de *Bagna*, la Garnison Turque consistant en 200. hommes, ayant d'abord à son approche demandé à capituler: elle a eu la permission de se retirer avec ce qui lui appartenoit. *Bagna* est un poste important de l'autre côté de *Nissa*; il coupe presque toute communication entre cette Ville & *Widdin*.

Suite du
Journal de la
grande Ar-
mée.

XI. De si favorables commencemens dans les opérations projetées de cette Campagne, porteront S. A. R. de Lorraine & le Comte de Seckendoiff à l'exécution de leur entreprise sur *Nissa*. Le Capitaine *Pratta* du Regiment de *Lanthieri*, y fut envoyé au *Bacha* Gouverneur avec la dernière Lettre du Comte de *Königsegg* au Grand Visir, laquelle peut être regardée comme une déclaration de guerre faite directement à la Turquie. (On en donnera la traduction le mois prochain, comme dernière pièce du Manifeste de l'Empereur) Il revint le 18. au Camp avec un Officier Turc qui a rang de Colonel, & étoit

des Princes 30. Septemb. 1737. 211

étoit accompagné de seize Janissaires, apportant la réponse du Bacha au Comte de Sackendorff. Cette Réponse qui ne regarde rien moins que la guerre que les Turcs feignent de ne pas vouloir comprendre avec l'Empereur, étoit un compliment fort humble & fort soumis. L'Officier Turc retourna le 19. à *Nissa* avec ses Janissaires & tous les Turcs qui avant la rupture étoient employés à des commissions. On détacha le même jour huit compagnies de Grenadiers pour renforcer le Corps de Troupes qui campoit à *Rafna*. Le Colonel de Lentulus a pareillement été détaché avec 100. Dragons & le Regiment de Spleni, Hussars, Il avoit ordre de passer la *Morava* à *Stolatz*, & de marcher à *Kruschowitz* pour recevoir ce Pays sous l'obéissance de l'Empereur.

Le 20. le Comte de Philippi, Général Velt-Marechal, partit de grand matin avec six Regimens de Cavalerie pour prendre les devans vers *Nissa*. On détacha le lendemain quatre Bataillons & deux Regimens de Hussars vers *Schuppelach*, où l'on avoit tracé le Camp pour l'Armée. Ces Troupes escortoient quelques pieces d'Artillerie, les Pontons & le gros Bagage, auxquels on faisoit prendre les devans. Mr. de Philippi arriva le même jour à *Alexezinza*, & continuant sa marche, il arriva le 23 à *Toponitza* à deux lieux communes de *Nissa*.

Toute l'Armée s'étoit mise en marche la veille, du Camp de *Barakin* où elle a laissé ses malades, vers celui de *Schuppelach*; entretems les Turcs jugerent à propos d'abandonner toutes les Palanques qui sont sur les frontieres de *Servie* & de *Bulgarie*, ent' autres celles de *Sperlika*, *Grafquia* & *Aoffke*. C'est dans cette dernière où Mr. Doxat, Major-Général, qui avoit été envoyé à *Bagna*, a résolu de mettre garnison, comme la plus importante, étant située
sur

lui la Riviere de *Timok*, & sur le grand chemin de *Widdin*.

Sommation
faite au Gouverneur de Nissa.

Le 23 l'Armée arriva dans son Camp, pour s'y arrêter jusqu'à ce qu'elle eût reçu les munitions & les vivres. Mais l'arrivée du Comte de Philippi devant *Nissa* fit prendre bientôt d'autres mesures. Ce Général étant arrivé devant cette Place avec six Regimens de Cavalerie, 500. Hussars, 2000. Grenadiers, & six pieces de campagne, envoya un Trompette au Bacha Commandant de la Place pour le sommer de se rendre sans délai. Le Bacha ayant demandé 20. jours pour en donner avis au Grand Visir, & recevoir ses ordres, Mr. de Philippi lui fit reponse que si *Nissa* n'étoit point rendu dans l'espace de 24. heures, tout y seroit mis à feu & à sang, sans épargner même l'enfant dans le ventre de la mere; & que la grande Armée alloit incessamment arriver.

L'avis de ces heureuses dispositions déterminâ le Comte de *Seckendorff* à une marche forcée, & il arriva devant la Ville, mais sans Artillerie. Le Commandant forcé, dit-on, par les Habitans de ne pas attendre l'effet des menaces du Comte Philippi, n'attendit point pour capituler que l'Armée fût arrivée, étant convenu avec le Comte Philippi de la Capitulation dont voici les articles.

Capitulation de Nissa.

1. On accordera à la Garnison & aux Habitans de *Nissa* tout ce qui a été accordé ci-devant à la Garnison & aux Habitans de *Belgrade*; sçavoir, qu'il leur sera permis de sortir de la Place avec tous les honneurs militaires, leurs armes, effets, marchandises, femmes & enfans, serviteurs & esclaves, à l'exception néanmoins des esclaves Chrétiens, & on leur fournira les Chariots & Chevaux nécessaires pour les conduire jusqu'à *Sophia*.

2. Si par accident ou autrement quelqu'un de
part

» part ou d'autre venoit attirer un coup de fusil ou de
» pistolet, cela ne sera point reputé comme con-
» traire à la Capitulation.

» 3. Si l'escorte leur fait quelque dommage sur
» la route ou à leurs effets, on sera tenu de le leur
» restituer ou de les indemniser.

» 4. Aussi-tôt que les Charjots & les Chevaux pro-
» mis seront fournis, la Garnison & les Habitans
» sortiront immédiatement après de la Ville; mais
» jusqu'à ce tems-là il ne sera permis à qui que ce
» soit de l'Armée Impériale d'y entrer, ni d'y faire
» aucun tort aux Habitans ou à leurs Familles.

» 5. Il sera permis à la Garnison & aux Habi-
» tans d'acheter pendant la marche les vivres neces-
» saires; & en cas de besoin l'escorte leur en fera
» fournir aux prix ordinaires des Lieux où l'on
» se trouvera.

» 6. Le Bacha sera obligé de renvoyer autant de
» voitures & de Chevaux qu'on lui en aura fourni,
» & jusqu'à ce qu'il les ait renvoyés, il laissera deux
» ôtages à l'Armée Impériale, lesquels seront ensuite
» conduits sous une escorte jusqu'à Sophia.

» On indiquera de bonne foi les Magazins & Ar-
» senaux, les Provisions, Munitions, Canons, Mor-
» tiers, Poudre, Plomb, Boulets, Bombes, Gren-
» des &c. comme aussi les Mines & Souterrains,
» qui seront ensuite remis aux Impériaux sans y
» rien changer.

» 8. Le jour que l'Armée Impériale arrivera de-
» vant la Ville & l'aura investie, on lui en remettra
» les portes de la maniere ordinaire.

» 9. En attendant que le Comte de Seckendorff
» ait confirmé la presente Capitulation, on en dres-
» sera deux Actes, l'un en langue Allemande qui
» sera souscrit par le Général Philippi, & l'autre en
» Langue Turque par le Bacha Commandant de

» *Nissa* & par le Primat de cette Ville, & de part
 » & d'autre on se donnera des otages. Fait au Camp
 » sous *Nissa* le 25. Juillet 1737.

Telle est la Capitulation de *Nissa* qui s'est renduë aux armes de l'Empereur, sur la simple sommation du Général Philippi; ce qui est d'autant plus avantageux, que l'Armée auroit eu peine d'en commencer le Siege avant la mi-Août, parce que la grosse Artillerie n'étoit encore alors qu'à *Semendria*, & que par conséquent ce Siege auroit tenu une bonne partie de la Campagne.

Le 28. Mr. de Seckendoiff fit des Détachemens qui prirent possession des portes de *Nissa*. Le Prince Charles de Lorraine s'empara de la premiere. La Garnison Turque & les Habitans sortirent ensuite de la Place, consistans seulement en 500. Janissaires & quelques mille personnes la plupart Bohemiens, & prirent la route de *Sophia* qui en est éloignée de 40. lieuës. On a trouvé dans cette Ville 130. Canons 10. Mortiers de Bronze, & une quantité de munitions & de provisions.

XII. Après cette conquête, le Comte de Seckendoiff a fait un gros Détachement de son Armée pour aller investir *Widdin*. Mais il n'étoit pas alors bien certain qu'on formeroit d'abord le Siege de cette Forteresse qui est près du Danube, parce que la Garnison y est très-nombreuse, & qu'il y a tout le nécessaire pour soutenir un long Siege. C'est sur cet article que le Comte de Seckendoiff attendoit au commencement d'Août les ordres de S. M. Imp. par le retour d'un Courier qu'il a dépêché à Vienne. En attendant que l'on puisse continuer un autre mois le détail des progrès de l'Armée qui est sous les ordres de ce Général, & de ce que nous presenteront celles de *Moldavie* & de *Bosnie*, il faut dire avec quelque surprise, que les Turcs n'avoient pas encore d'Armée

des Princes &c. Septemb. 1737. 215
mée en Campagne sur la fin de Juillet, quoiqu'ils
fussent en état d'en former une considérable en ras-
semblant les Troupes qu'ils ont dans les Provinces
frontières, & celle qu'ils ont mises en diverses Places.
Celle de l'Empereur qui est en *Servie*, est disposée
de la maniere suivante.

GENERAL EN CHEF.

Mr. le Comte de Seckendorff, Général Velt-Ma-
rchal.

PREMIERE LIGNE.

Velt - Maréchaux.

Mrs. de Philippi & de Wurmbrand.

Généraux de Cavalerie & d'Artillerie.

Mrs. de Schmetteau, & de Wurmbrand. (Ce
dernier est mort depuis peu.)

Lieutenans - Généraux.

Mrs. de Miglio, Stein, Leutrum, Wallis, Thun-
gen, Cavanag, Petrasch.

Majors - Généraux.

A l'Aile droite. Mrs. de Beringer & de Loewen-
dahl, le premier avec les Regimens de Savoye, Fer-
dinand de Baviere, & de J. Palfy; & le second avec
ceux de Lanthieri & de Lobkowitz, chacun de sept
Escadrons.

A l'Aile gauche. Mrs. de Ciceri, & de Saint Ignon,
l'un avec les Regimens de Hohenems & de Zollern
de 7. Escadrons, & le dernier avec ceux de Caraffa
de 5. Escadrons, de Lichtenstein & Wirtemberg,
chacun de sept Escadrons.

Au Corps de Bataille. Mr. de Salm avec deux
Bataillons & deux Compagnies de Grenadiers des
Regimens de Königsegg & de Wallis; Mr. de Schu-
lenbourg avec autant de Bataillons & de Compagnies
de Grenadiers de ceux de Vasquez & d'Onelli. Mr.
Ridffel avec un Bataillon de Furstenbusch, 2. de
Goldy, 2. de Baaden, & de chacun deux Com-
pagnies

pagnies de Grenadiers. Mr. de Merci d'Argenteau avec deux Bataillons & deux Compagnies de Grenadiers de Schulenbourg & de Wenceslas Wallis. Mr. Lœfner avec deux Bataillons & deux Compagnies de Grenadiers de Muffling, 2. Bataillons & une Compagnie de Grenadiers d'Ogilvi. Mr. de Daun avec deux Bataillons & deux Compagnies de Grenadiers de Marully, 1. Bataillon & deux Compagnies de Grenadiers de Harrach.

Dans les Flancs, en forme de Corps de reserve.

Mr. Doxat à la droite avec deux Bataillons & deux Compagnies de Grenadiers de Wirtemberg, & autant de François de Lorraine : & à la gauche, Mr. de Chancelos avec autant de Bataillons & de Compagnies de Charles Lorraine & de Max Starenberg.

Quartier Général.

DEUXIEME LIGNE.

Velt-Maréchaux.

Mrs. de Kovenhuller, Su kow ki, Philippi.

Lieutenans-Généraux.

Mrs. de Badiani, Fricse, Wofchetitz, Styrum.

Majors-Généraux.

A la droite. Mr. Charles de Palfy, avec les Regimens de Philippi, Badiani, Portugal, & Schr, chacun de sept Escadrons.

A la Gauche. Mr. de Linden, avec les Regimens de Charles Palfy, Wurmbbrand, Cordua, & Althan de sept Escadrons chacun.

Au Centre. Mr. de Waldeck avec deux Bataillons & une Compagnie de Grenadiers de Wellsegg, & trois Bataillons & deux Compagnies de Max Hesse. Mr. de Königsegg avec deux Bataillons & deux Compagnies de Heister, un Bataillon & deux Compagnies de Bareith & autant de Damnitz. Mr. de Kernthal avec trois Bataillons & deux Compagnies de Schmettau, & deux Bataillons & deux Compagnies de Seckendorff. Mr. de Jasmund

des Princes &c. Septemb. 1737. 217
avec deux Bataillons de Haxthausen, de Sulkow ki,
de Roschau & de Weissenfels, & de chacun une Com-
pagnie de Grenadiers.

CORPS DE RÉSERVE.

Deux Bataillons de Wolffembuttel, & deux Com-
pagnies de Grenadiers du Prince Royal de Saxe, du
Chevalier de Saxe, de Leipziger, de Krieger & de
Venediger, commandés par le Comte Sulkow ki,
Velt-Marechal.

Les Regimens de Deloffi, de Czacky, de Spleni,
Hussars, de cinq Escadrons chacun, sont placés der-
riere l'Aîle droite; & derrière l'Aîle gauche il y a
mille Serviens à cheval avec 2000. Esclavons à pied;
le tout sous le Commandement du Comte de Spleni
Major-Général.

Par ce détail l'on voit que la grande Armée sous
les ordres du Comte de Seckendorff est de 55. Ba-
taillons, de 50. Compagnies de Grenadiers & de
149. Escadrons, sans compter les Serviens & les Es-
cadrons; & par une autre liste qui paroît de toutes
les Forces de l'Empereur dans les Royaumes & Pro-
vinces de Hongrie, Esclavonie, Croatie, Bosnie,
Dalmatie, Servie, Transilvanie, Gorz, Gradisca,
& Istrie, on voit qu'il y a 36. Regimens Impériaux
d'Infanterie de 3. Bataillons chacun & d'une Com-
pagnie de Grenadiers; 18. Regimens de Cavalerie,
onze de Dragons, ayant chacun, sçavoir, ceux de
Cavalerie une Compagnie de Carabiniers, & ceux
de Dragons une Compagnie de Grenadiers; & huit
Regimens de Hussars; dont le total; c'est à dire
de tous les Regimens Impériaux, porte, sur le pied
complet, cent dix-sept mille 458. hommes, aus-
quels on doit ajouter huit mille hommes de Troupes
de Saxe, 1500. de Wolffembuttel, & environ 24000.
miliciens.

La Flotille dont on a dessein de se servir dans cette
guerre contre les Turcs consiste dans les Bâtimens

*Etat des
Forces de
l'Empereur
en Hongrie
&c.*

dont voici la Liste. Le *St. François* de 40. pièces de Canon, la *Ste. Therese* de 30, le *St. Etienne* de 30; le *St. Charles* de 24, la *Ste. Elizabeth* de 24, le *St. Leopold* de 24, le *St. Eugne* de 22, le *St. Joseph* de 22, le *St. Jean* de 22, le *St. Nepomucene* de 22, & des Galeres la *Ste. Marie* de 36, le *St. Leopold & St. Jean-Baptiste* de 36, le *St. Michel* de 36, le *St. Joseph* de 36. Ces quatre derniers Bâtimens sont les grandes Galeres construites à Vienne, & qui ne sont qu'arrivées depuis peu à *Bude*, parce qu'il y enavoit une qui a resté long-tems accrochée sur un banc de Sable près de Vienne; c'étoit le *St. Joseph*, ou autrement le *Cheval Marin*. Outre ces Navires il y a un grand nombre de Chaloupes & de Saïques: Tout l'Equipage est de 24000. hommes, non compris la chjoume. Le Marquis Pallavicini est l'Amiral de cette Flotille, & le Chevalier de la Merveille en est le Vice-Amiral.

XIII. Le 8. le 9. & le 10. Juillet il y a eu à *Belgrade* un orage des plus violens qui a coulé à fond deux Barques chargées d'Avoine & trois autres chargées de Canons, de Bombes, & de Grenades. Le 25. du même mois une tempête s'étant encore élevée, les radeaux sur lesquels étoient les Equipages de deux Bataillons du Régiment de *Welfegg*, furent mis en pieces & engloutis par les vagues avec une Sentinelle & quelques enfans. Il n'y avoit que quelques momens que les deux Bataillons avoient passés à terre devant *Belgrade*, lorsque la tempête surprit les Radeaux.

XIV. Ce que l'on apprend à *Belgrade* par des avis de *Constantinople*, c'est qu'on y craint une nouvelle émeute, les Turcs étans mécontents des Tartares & du Cham de Crimée qu'ils prennent pour les Auteurs de la guerre: Que le Sultan de *Budziack*, frere de ce Cham, a été déposé; & que *Bonneval* qui devoit
 comman-

commander les Turcs dans la Bosnie, où il commença à assembler un Corps, est allé à Constantinople ensuite d'un ordre du Grand Seigneur.

Voilà ce que nous avons d'intéressant à présenter à nos Lecteurs des Armées de l'Empereur qui agissent actuellement contre les Infidèles, & de tout ce que nous offroient la Hongrie, & les autres Pays où ces Armées sont campées. Il nous reste encore quelque chose à rapporter de la Cour de Vienne qui n'a pas eu place dans le commencement de cet Article, & aussi de quelques autres endroits d'Allemagne; C'est ce que l'on va déduire succinctement.

XV. Le Comte de Kevenhuller ayant demandé à l'Empereur la permission de se démettre à la fin de cette année de sa Charge de Statthalter de Vienne, ce Monarque lui a accordé non seulement sa demande, mais il a accordé cet Emploi ou la survivance au fils de ce Seigneur qui a été Ambassadeur à la Cour de Dannemarck. S. M. Imp. a élevé aussi à la Dignité de Comte du St. Empire Romain le Baron François-Adolphe d'Ingelheim, Grand Juge de la Cour Suprême de Justice établie à *Wetzlaer*, en considération des services qu'il a rendus à l'Auguste Maison d'Autriche & à l'Empire pendant 40. années qu'il a administré la justice dans ce Tribunal, d'abord comme Président, ensuite comme Grand Juge. Cette dignité doit passer aussi à ses descendans.

XVI. Sur l'avis que la Cour Impériale a eu que dans un Bourg de la *Carniole* situé près de *Laybach*, & appartenant au Prince Evêque de *Frisinghen*, un Particulier avoit rencontré une veine d'or très-riche en faisant creuser les fondemens d'un nouvel édifice, on y a envoyé des gens de métier & deux Commissaires Impériaux afin de commencer à y travailler.

XVII. *Raisbonne*. Les Affineurs qui sont en cette Ville de la part des Cercles de l'Empire, au sujet des Monnoyes

Monnoyes qui font tant de bruit, ont enfin commencé le 16. Juillet à les essayer. Le cours doit en être réglé sur le pied de *Leipsig*. Le 26. on communiqua à la Dictature publique un Decret de Commission Imperiale, dans lequel l'Empereur après avoir déduit les motifs qui l'ont engagé à prendre les armes contre les Turcs, dit qu'il se flatte que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire contribueront à cette guerre au moyen d'un Subside convenable.

XVIII. *Malmédi*. Les Religieux Capitulaires des Monastères de *Stavelo* & de *Malmédi* assemblés au sujet de l'élection d'un nouvel Abbé & Prince, élurent dans le trente-septième scrutin du Chapitre général, Don Dieudonné Dion, qui étoit Prieur de *Malmédi*, Abbé des deux Monastères unis entr'eux à perpetuité, Prince du St. Empire Romain, & Comte de Logne. Ces Deux dernières Dignités sont annexées à la premiere depuis plusieurs siècles.

*Election
d'un Abbé
& Prince de
Stavelo &c.*

XIX. *Saxe. Dresde*. Le Roi revint le 16. Juillet de *Fraustatt*, où le *Senatus Consilium* dont on a parlé le mois passé, s'est terminé à la satisfaction réciproque de S. M. & des Seigneurs qui y ont assisté. L'Archevêque de Leopold, l'Evêque de Plocko, le Grand Chancelier de Lithuanie, le Castellan de Novogrod, & plusieurs autres Seigneurs, qui ont été de la même Assemblée, sont aussi arrivés à Dresde, où ils grossissent la Cour qui est des plus brillante.

On apprend de *Dantzich* qu'on y a remis de la part de la France un Million 500. mille livres pour aider cette Ville à acquitter les dettes qu'elle a contractées à l'occasion du dernier Siege qu'elle a soutenu pour la cause du Roi Stanislas.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & en RUSSIE, depuis le mois dernier.

I. **F** *Rausatt.* Les propositions qui ont été faites de la part du Roi, & sur lesquelles les Senateurs ont d'abord commencé à délibérer dans le Senatus - Consilium dont l'ouverture se fit le 8. Juiller, sont les suivantes. „ 1. S. M. souhaite que „ les Senateurs deliberend sur le tems qu'il convien- „ dra de convoquer la Diette générale du Royaume, „ afin de lui donner son avis à ce sujet. 2. Comment „ on finira de bonne grace le différent avec le St. „ Siège touchant le droit de Patronage. 3. Comme „ la Russie & la Porte Ottomane sont convenuës de „ tenir un Congrès dans une des Villes de ce Royaume, S. M. souhaite aussi de sçavoir l'avis du „ Senat à ce sujet, afin d'envoyer à ce Congrès un „ Ministre qui soit chargé de veiller aux interêts de „ la Republique & au maintien de la Paix de *Carlo-* „ *witz.* 4. Le Roi recommande les prétentions des „ sommes sur Naples, pour que cette affaire soit „ poussée avec zèle. 5. S. M. souhaite qu'on prenne „ les mesures convenables pour empêcher les enrol- „ lemens qui se sont faits jusqu'à présent sans le „ consentement des Provinces du Royaume.

*Propositions
du Roi au
Senatus-
Consilium,*

Le Roi ayant disposé le même jour des Charges vacantes, & reçu le serment de fidelité de ceux qui n'avoient pas encore été du nombre des Senateurs, se rendit à la Salle de l'Hôtel de Ville où les Senateurs de tous les Ordres au nombre de 40. ouvrirent leurs avis sur les propositions qu'on vient de rapporter.

*Avis des
Senateurs.*

de la maniere suivante. „ 1. Que n'y ayant aucune
„ necessité preflante qui exigât la Convention d'une
„ Diette générale extraordinaire, il fuffisoit que la
„ Diette ordinaire s'affembliât comme de coutume
„ l'année prochaine. 2. Qu'on devoit mettre la der-
„ niere main aux differends qui subsistent entre le
„ St. Siege par raport au Patronage, en approuvant
„ le Concordat dressé à ce sujet entre le Nonce du
„ Pape & le Palatin de Sendomir. 3. qu'il étoit
„ necessaire de nommer un Ministre Plenipotentiaire
„ au Congrès de *Nimirov*, afin d'y veiller aux
„ interêts du Royaume. 4. Qu'il conv. ent de laisser
„ à l'Evêque de Cujavie la direction concernant le
„ remboursement des sommes que la Republique
„ prétend à la charge du Royaume de Naples, &
„ d'employer pour cet effet l'Abbé Vincenti qui a
„ une parfaite connoissance de cette prétention. 5.
„ Quant aux moyens d'empêcher les enrollemens
„ forcés, qu'il falloit poster des Troupes sur les
„ frontieres, & punir rigoureusement ceux qui
„ violent le territoire de la Republique.

Après l'ouverture de ces Avis, quelques Senateurs
firent mention de la mort du Duc Ferdinand de
Courlande, sur laquelle plusieurs Senateurs ont été
d'avis qu'il falloit se conformer à la Constitution de
l'année derniere. D'autres ont soutenu qu'il étoit
necessaire qu'on nommât des Commissaires pour faire
une Convention avec le Duc nouvellement élu.

*Fin du Sena-
tus - Consi-
lium.*

La session ayant été ensuite limitée au 9., les
opinions des Senateurs sur les articles proposés furent
les mêmes que la veille, & ont continué de l'être
dans les Sessions suivantes qui terminerent le 14. à la
satisfaction du Roi & de toute l'assemblée, le Senatus-
Consilium, après que le Roi eut expédié le Diplôme
de Duc de Courlande pour le Comte de Biron, &
l'eut fait remettre au Deputé des Etats de Courlande
qui

qui en remercia S. M. dans des termes convenables. Mr. Finck de Finckenstein, Chancelier de Courlande, qui étoit venu à Fraustatt de la part du nouveau Duc, lui rendit pareillement ses actions de grâces à ce sujet, & lui promit pour le Duc de Courlande une fidélité inviolable. Ainsi, cette affaire qui auroit pû apporter quelque trouble dans la tenuë du *Senatus-Consilium*, n'y ayant été, comme on le voit, la cause d'aucune altercation, le *Senatus-Consilium* fut heureusement terminé. Et S. M. partit dès le même soir en poste pour retourner en Saxe.

II. L'Ambassadeur Turc, dont nous fîmes mention le mois dernier, étoit arrivé à Fraustatt le jour même de l'ouverture du *Senatus-Consilium*. Il fut conduit le 11. à l'Audience du Roi auquel il remit la Lettre du Grand Seigneur, par laquelle Sa Hauteffe felicite S. M. sur son avènement au Trône de Pologne. Ce Ministre fut traité ensuite à dîner dans les appartemens du Roi; & le 13. il eut son Audience de Congé. Il a fait présent à S. M. de la part du Sultan de deux Chevaux Turcs, couverts de superbes harnois, & d'un Sabre enrichi de diamans. Et le Roi de son côté lui en a fait un estimé 12000. écus, consistant en 1500. ducats, deux Tabatieres d'or, une Montre d'or enrichie de diamans, & un Service d'argent. La Republique lui a aussi fait présent de 1200. ducats, & le défraye depuis son entrée dans le Royaume. Il est depuis le 25. Juillet à Varsovie.

III. Quoique le Congrès pour entamer les Negotiations de Paix entre la Russie & la Porte Ottomane demeure fixé à *Nimirov*, où l'on croit même tous les Ministres Plenipotentiaires actuellement arrivés; on ne peut pas s'en promettre si tôt un heureux succès, parce que ceux de Russie ont ordre de ne rien commencer que le Grand Seigneur n'ait consenti à la cession d'*Asoph* & à un dédomma-

gement entier de tout ce que les Tartares ont enlevé & ruiné sur le Territoire Ruffien. Ce qui est certain c'est que le Baron de Dahlman, étoit arrivé le 28. Juin à *Nimirov* venant de *Babadagh* ou il étoit auprès du Grand Vizir, & que pour lors le Comte d'Ostein, Ministre Plenipotentiaire de l'Empereur, en approchoit aussi; de même que les trois Ministres de la Czarine. Quant à ceux d'Angleterre & d'Hollande qui sont de même auprès du Grand Vizir, on ne sçait s'ils s'y rendront, parce qu'on ne croit pas que les Puissances intéressées se soient portées à les y inviter.

R U S S I E.

*Nouvel
incendie à
Petersbourg.*

I. On avoit annoncé le mois dernier l'incendie arrivé à *Petersbourg* comme peu ruineux; mais on a eu depuis la nouvelle que plus de 40. Palais ont été consumés par cet incendie arrivé la nuit du 5. au 6. Juillet, & que le 17. du même mois plus de 500. maisons avoient encore été réduites en cendres dans la même Ville par un nouvel embrasement; ce qui a mis tous les Habitans dans une grande consternation, d'autant que l'on n'a à présent d'autre pensée que ce sont de malheureux émissaires des Turcs ou des Tartares qui portent le feu où ils croient qu'il en suivra de funestes accidens. On fait là-dessus de la part de la Cour toutes les recherches imaginables, & il y a actuellement plusieurs personnes arrêtées sur lesquelles on a quelque soupçon.

II. Les dispositions des Armées Ruffiennes destinées contre les Turcs & les Tartares, telles que nous les avons communiquées dans nos derniers mémoires, annonçoient pour ce mois ci des événemens remarquables. En effet il s'en présente d'aussi heureux pour Sa Majesté Czarienne, que ceux dont on a vû le recit à l'article précédent. On ne fera pas ici le détail
de

des Princes &c. Septemb. 1737. 225

de tout ce qui y a conduit, à cause du peu de place qui nous reste. Le Lecteur se contentera par conséquent des principales circonstances qui ont accompagné les faits, & de ce qui suit.

Le Prince de Hesse-Hombourg qui s'étoit approché des bords du *Bog* le 26 Juin, le passa heureusement à la nage à la tête de 20000. hommes de Troupes réglées, & d'un détachement de Cosaques du Don & de l'Ukraine, & donna aussi-tôt la chasse à un gros de Tatars qui paroissoit de l'autre côté. On jeta le même jour sans la moindre opposition, des ponts sur cette Riviere que la grande Armée commandée par le Général Munnich, passa le 27. le 28. & le 29. & entra ensuite sur le territoire d'*Oczakow*. Le *Bog* est une Riviere qui n'est large que d'environ cent pas, mais fort profonde, & les bords en sont si escarpés qu'un Corps de dix mille hommes auroit pû en disputer le passage à une Armée de cent mille. Cependant il ne parut point d'ennemis de l'autre côté, si ce n'est quelques^o petits Détachemens de Tatars qui ne se montrent d'ordinaire que pour fuir. Mr. de Munnich, après avoir passé si heureusement le *Bog* avec toute son Armée, détacha plusieurs partis de Cosaques pour aller reconnoître l'ennemi; ils se sont avancés jusqu'à 30. werstes au-delà de cette Riviere, sans rien découvrir.

III. Dans le même tems le Général Laszi, à qui l'expédition de la Crimée est confiée, arriva avec l'Armée qui est sous ses ordres près d'*Adfiz* où la mer morte forme un petit Detroit, & après y avoir fait construire un Pont, avec beaucoup de vitesse, il entra par là dans la Peninsule de Crimée & continua sa marche vers *Arabat* à quelques lieuës de Kerez où il y a 15000. Turcs derrière un bon retranchement pour défendre la Crimée de ce côté-là. L'Amiral Bredal avoit ordre alois de faire une descente à 8. lieuës de-là

avec l'Infanterie qu'il a sur la Flotte.

Le Général Lasçi n'étoit point attendu de ce côté-là par les Tatars, aussi n'a-t-il point rencontré d'obstacle dans son expédition. Le Cham de Crimée l'attendoit derrière les Lignes de *Precep* du côté de *Nagaj*, parce que le Général Munnich étoit entré par-là dans le Pays la Campagne dernière. On sçait qu'il y a dans l'Armée du Cham grand nombre de Turcs, dont plusieurs mille devoient se rendre à *Cassa*, & cinq mille Spahis près d'*Arabat* où ils ont ordre de joindre les quinze mille Turcs qui y sont.

Mr. de *Jetremoff* qui commande un Détachement de Cosaques & de *Kalmouchs* de l'Armée du Général *Lasçi* est entré dans la Crimée près de *Sangura*, & y a trouvé un retranchement nouvellement construit qu'il a franchi; 400. Tartares qui le défendoient ayant été tués en pieces ou faits prisonniers. Il s'est ensuite étendu dans la Crimée, & y a ravagé une vingtaine de Villages, où il a fait un butin assez considérable. Ce sont là les principales circonstances de l'entrée de Mr. *Lasçi* en Crimée, & des progrès qu'il y a faits jusqu'au commencement de Juillet. L'Armée du Général Munnich en offre de plus remarquables, puisqu'elle a sçu réduire en trois jours de tems l'importante Forteresse d'*Oczakow*, qui étoit l'entreprise que ce Général méditoit, & dont l'exécution paroissoit des plus difficile. Voici une petite relation de cette prise.

Le 10. Juillet Mr. de Munnich étant arrivé avec son Armée devant *Oczakow*, il fit aussitôt toutes les dispositions pour l'attaquer, & s'étant servi des Jardins fortifiés que les ennemis avoient à sa droite, pour faire ses approches, il avança vers la Ville avec tout le succès désiré. Le 12. il chassa les ennemis de leurs retranchemens & des lignes fortifiées qui étoient autour de la Place, & les poussa jusques sous
la

des Princes &c. Septemb. 1737. 227

la Contrescarpe de la Forteresse. Quoique les Russiens eussent été pendant trois jours dans une action continuelle & toujours aux prises avec l'ennemi, Mr. de Munnich n'a pas laissé de prendre la résolution de donner le 13 au assaut général à la Place, vu la situation, & parce que la garnison qui étoit déjà 18000. hommes, attendoit encore du secours. Il perça d'abord jusques aux Palissades; & quoique l'issuë fut encore douteuse, à cause de la bonne défense de cette nombreuse Garnison, cependant l'attaque des Russiens étoit si vive qu'elle arbora peu après le Drapeau blanc, & se rendit. C'est ainsi que la Ville d'*Oczakow* est entrée sous le pouvoir des Russiens après trois jours d'attaque seulement, & un assaut. Cet ouvrage est hexagone, & assez régulièrement fortifié. Nous n'avons pas encore reçu l'état de la perte que les Russiens ont faite dans cette prise, on ne la dit par fort considérable, mais l'on met dans le nombre des blessés les Lieutenans-Généraux Kaite & Lœvendahl, & le Major Général Arrakyes qui ont montré, avec tous les autres Généraux, beaucoup de valeur dans cette action, aussi bien que les Officiers & les Soldats. Le Prince de Brunswick, n'a pas quitté d'un moment Mr. de Munnich pendant ce Siège, & il a eu un Cheval tué sous lui: & le Prince de Hesse-Hombourg étoit alors à la garde des Lignes de Circonvallation pour arrêter l'ennemi qui auroit pû y paroître.

Ce qui a beaucoup contribué à la reddition subite d'*Oczakow*, c'est que l'Artillerie Russe y avoit fait sauter cinq Magazins à poudre, dont le dernier qui a sauté étoit plus considérable. La Flotte Turque étoit pendant ce tems-là à la rade de la Ville, & une partie de la garnison avoit d'abord tenté de s'y retirer, mais elle en fut empêchée. Cette Flotte même a beaucoup souffert de l'Artillerie, puisque le Bacha Commandant
d'*Oczakow*,

d'Oczakow, qui est venu après la reddition au Camp des Russiens, croit que plus de 3000. hommes qui tâchoient de gagner les Vaisseaux, sont péris dans la mer.

Le Comte de Munnich, selon les derniers avis que l'on a de son Armée, est occupé à faire les dispositions nécessaires pour la conservation d'Oczakow, d'où l'on croit qu'il marchera vers *Bender*, afin d'en faire aussi le Siège. Il n'est pas cependant, sans que les vivres ne soient assez rares dans son Armée non-obstant toutes les mesures que ce Général a prises.

IV. La nouvelle de tant d'avantages a été apportée à la Czarine par un Exprés du Général Munnich chargé d'une Lettre où l'on voit le détail que nous venons de faire, & par un autre dépêché par le Général Lasci. On doit faire des réjouissances publiques à Petersbourg à cette occasion, & y chanter le *Te Deum*, ensuite d'un ordre de S. M. Cz. Le 21. Juillet cette Souveraine donna audience à quelques Députés que le fameux Domduc-Ombo Chef de Cosaques du *Don* a envoyés à S. M. pour lui rendre compte de sa conduite, & particulièrement des raisons qui l'ont porté à refuser de seconder l'expédition qu'on avoit projetée contre l'Isle de Tamerow.

IV. On n'apprend toujours rien de remarquable de la *Suede* & du *Dannemarc*, si l'on en excepte, que les Compagnies Orientales établies à *Copenhagen* & à *Stockholm* prennent tous les jours un nouveau lustre, que le Commerce des Indes fleurit de plus en plus par l'arrivée fréquente de plusieurs Vaisseaux chargés de riches effets. Et que les Ministres d'Hollande, sur-tout celui qui est à *Stockholm*, fait toujours ses représentations au Sénat.

A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
HOLLANDE, & aux PAYS-BAS,
depuis le mois dernier.*

I. LA Cour de Londres n'ayant rien de particulier à présenter au public ce mois-ci, on passera sur le peu qu'on pourroit y remarquer, afin de ne point passer sur ce qui suit des Pays-Bas.

Le Comte d'Uhlefeld & le Marquis de Fenelon Ministres de l'Empereur & du Roi Très-Christien à La Haye, ayant reçu copie du Traité concluentre ces deux Monarques à Vienne, ils n'en ont communiqué que le Projet aux Etats Généraux le 26. Juillet dans des conférences séparées. Les Députés ont été plusieurs jours occupés à l'examiner, afin de concerter la Réponse à faire à ce sujet. Ce qui paroît d'ailleurs de ce Traité, c'est que la Cour de Londres semble disposée à l'approuver dans tout son contenu, & même de l'appuyer de sa garantie, Mr. Horace Walpole revenu depuis peu de Londres, & en dernier lieu de Paris, ayant là-dessus des Conférences journalières avec Mrs. d'Uhlefeld & de Fenelon. On pourra sçavoir bientôt si les Etats Généraux seront dans les mêmes intentions.

II. Quant à l'affaire de *Juliers* & de *Bergue*, elle a pris un train auquel L. H. P. ne s'attendoient pas, & est autant qu'oubliée, le Marquis de Fenelon ayant reçu depuis peu un ordre de la Cour de ne plus toucher à cette affaire dans ses Conférences avec les Députés de l'Etat & de leur déclarer, que puisque les Etats Généraux n'ont pas voulu appuyer le moyen que le Roi Très-Christien & S. M. Imp. ont

ont jugé convenable pour prévenir les inconvéniens que la succession de *Fuliers* & de *Bergue* pourroit occasionner, il falloit en suspendre la discussion jusqu'à ce que ces deux Monarques trouvent bon de la remettre sur le tapis. Cela confirme ce que nous avons déjà dit à l'Article de France, que l'affaire en question pourra bien rester dans l'état où elle est pendant la vie de l'Électeur Palatin, sans que cependant on ait grand sujet d'en craindre des troubles dans le voisinage.

III. Les Renitens d'Oost Frise commencent, dit-on, à prendre le parti de se ranger à leur devoir, parce qu'ils voyent à present que la protection de la République ne pourra pas les mettre tout-à-fait à l'abri du ressentiment de la Cour de Vienne, d'autant que le Roi de la Grande-Bretagne, comme Électeur d'Hannover, persiste dans la résolution d'envoyer des Commissaires en Oost-Frise, conformément aux ordres de l'Empereur.

IV. Les Commissaires de S. M. Britannique sont à *Anvers* depuis le commencement d'Août, & l'on n'y attend plus que ceux d'Hollande pour ouvrir le Congrès qui doit se tenir en cette Ville au sujet d'un nouveau Tarif pour les Pays Bas Autrichiens. On assure que l'Évêque & Prince de Liege demande que l'on y examine des griefs qu'il forme depuis long-tems contre la Hollande, tant par rapport à la démolition des Fortifications de *Huy* & de la Citadelle de *Liege*, que par rapport au Fort de *St. Pierre* près de *Maastricht*, bâti sur le territoire de Liege. Le premier objet de la tenuë du Congrès à *Anvers*, est du moins la cause du Tarif. Mais on croit que les Ministres de l'Empereur, ont des instructions qui regardent aussi un sujet de plus grande importance, puisqu'on assure qu'ils feront des instances sur la permission d'envoyer quelques Bârimens aux Indes pour le

le compte de la Compagnie d'Ostende. Ce qui donne au surplus cette opinion, c'est que la Sérénissime Archiduchesse, Gouvernante Générale des Pays-Bas Autrichiens, a fait envoyer depuis peu au Comte d'Uhlefeld à La Haye la relation que voici de ce qui concerne la Compagnie Ostendoise.

„ 1. Le Compagnie fut formée en 1722. sous la garantie de l'Empereur, & devoit d'abord consister en 6000. actions de 1000. florins chacune, ce qui faisoit un capital de six millions.

„ Mais la Compagnie n'ayant pas besoin d'une si grande somme, elle retira des actions pour un million & demi.

„ 3. On a fait de tems en tems quelques dividendes dont le dernier s'est fait le 6. Mai 1737. à raison de 6. par cent. Tous ces dividendes depuis 1722. jusqu'à présent montent à 193. florins, qui font onze millions & cinq cens quatre-vingt mille florins.

„ De sorte qu'on a gagné 250. par cent sur son capital.

„ 5. On ne remarque pas, que ce qui reste en Europe, tant en argent qu'en marchandises, va au de là de 600000. florins, qui comptez à 10. par cent font 100. florins par actions.

„ 6. C'est pour cette raison que les actions de la Compagnie d'Ostende sont tombées à 12. & demi par cent, ce qui monte à 125. florins par action.

„ 7. Il est vrai que la Compagnie a deux Factories, sçavoir, l'une sur le Gange, qui est sans contredit la meilleure qu'il y ait sur cette fameuse Rivière, & l'autre à Cabulon dans l'Isle de Madagascar; mais si ces deux Factories ne sont pas déjà abandonnées par les Officiers qui sont au Service de S. M. I., elles le seront certainement dans peu, faute d'être soutenues; c'est pourquoi il est nécessaire

faire

» faire de les secourir sans délai, ou c'est fait de
 » toutes les Factories de la Compagnie d'Ostende,
 » qui lui ont coûté un million & cent mille florins.
 » 8. Si dans les conférences qu'on va tenir à
 » Anvers on accorde quelque avantage à cette Com-
 » pagnie ou la permission de continuer son com-
 » merce, comme par le passé, ou celle d'envoyer
 » chaque année deux ou trois Navires à Bengale &
 » à la Chine, dans ce cas elle se trouvera dans la
 » nécessité d'emprunter sur son capital, ou d'obliger
 » ceux qui ont des actions, de faire quelque addi-
 » tion, par exemple de 10. par cent pour chaque
 » action, ce qui seroit 600000. florins, somme à
 » peu près égale en valeur à ce qui appartient en
 » Europe à la Compagnie, soit en argent soit en
 » marchandises, de sorte qu'on auroit en tout un
 » million deux cens mille florins.

» 9. A la faveur de ce capital de 1200000. flo-
 » rins, la Compagnie se retrouveroit en état de re-
 » commencer son commerce avec vigueur.

Le bruit court dans ces Pays que la France épou-
 sera le parti de l'Empereur en appuyant ses préten-
 tions dans le Congrès d'Anvers, & sur tout les inté-
 rêts de la Compagnie d'Ostende. On dit aussi que
 S. M. T. C. enverra des Commissaires au Con-
 grès, pour y travailler à un Tatif avec les Pays-Bas
 & la Lorraine. Le tems nous apprendra si ces bruits
 sont bien ou mal fondés.

P. S. Des avis de la Bosnie font mention d'une
 action du côté de *Bagnalucka*, au desavantage des
 Troupes Impériales; nous en attendrons la confir-
 mation & les particularités, pour en parler le mois
 prochain avec plus de certitude.

A R T I C L E V I I I.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis deux mois.

I. **N** *Aissances.* La Reine de France est accouchée d'une Princesse à Versailles. *Voyez l'Article de France.*

Le 7. Juillet Madame d'Helliot, fille du feu Comte de Buhan de Matigni, Conseiller d'Etat & Grand Veneur de S. A. R. le Duc de Lorraine, accoucha à Luneville d'un fils qui fut tenu sur les fonts de Baptême par le Roi & la Reine de Pologne, & nommé Stanislas - François - Xavier. Cette Dame est Epouse de Mr. d'Helliot Comte de Morhange, Mestre de Camp de Cavalerie & Chambellan de l'Electeur Palatin.

La Vicomtesse de Narbonne, niece du Cardinal de Fleuri, & la Duchesse de Chatillon, Epouse du Gouverneur du Dauphin, sont aussi accouchées chacune d'un fils.

II. *Mariage.* Le 27. Juin le Comte de Bellegarde, fils du Marquis d'Entremont, ci-devant Ambassadeur du Roi de Sardaigne à la Cour de France, épousa à une Maison de Campagne près de Paris la Comtesse de Butowska, fille naturelle du feu Roi Auguste de Pologne, & Sœur du Comte Maurice de Saxe qui a assisté à la célébration de ce mariage, auquel le Roi Auguste de Pologne à present Regnant avoit donné son agrément.

III. *Morts.* Au mois de Juin mourut à Paris le Marquis de Segur, Grand Croix de l'Ordre militaire de St. Louis, ayant atteint l'âge de 80. ans. Il avoit

avoit eu une jambe emportée d'un Boulet de Canon à la Bataille de la Marfaille le 4. Octobre 1693. Le Comte de Segur son fils, Marechal de Camp & Infpecteur Général de Cavalerie, lui fuccede dans le Gouvernement du Pays de Foix.

La Duchefle de Northumberland eft morte à la Tette de Trogmore près de Londres âgée de 106. ans.

Le 22. la mort enleva à Venife Mr. Pierre Pifani, Procureur de St. Marc, dans la 85. année de fon âge.

Le Comte de Gand, Gouverneur de la Ville d'Oftende, y eft mort le 16. Juillet.

Le Comte de Wutmbraud, Général de Cavalerie, au Service de l'Empereur, eft décédé au Camp de Barakin en Servie le 22. du même mois.

Le 26. mourut à Paris le Cardinal de Biffi dans la 81. année de fon âge. Son Corps, revêtu de fes habits Pontificaux, a été expofé fur un Lit de parade dans fon Palais Abbatial de St. Germain des Prez, & déposé enfuite dans l'Eglife de cette Abbaye, jufqu'au 30. qu'il fut transporté à Meaux, dont il étoit Evêque, pour y être inhumé dans l'Eglife Cathedralé. Son cœur eft refté aux Religieux de St. Germain des Prez. Ce Prélat qui a été un zélé Défenseur de la bonne Caufe, eft fort regretté pour fa grande charité envers les pauvres. On affure que l'Abbaye de St. Germain des Prez qu'il avoit, reftera en économat pendant quelques années, afin d'en employer les revenus qui vont à 160. mille livres par an, au profit des pauvres Prêtres & autres. Le feu Cardinal a fait fon Légataire univerfel le Marquis de Biffi fon frere, & a laiffé cent livres de rentes viagères à tous les Domestiques, pour chaque année de Service, de forte que celui qui aura servi vingt ans, aura 2000. livres annuellement, & ainfi des autres.

L'Evêque

des Princes &c. Septemb. 1737. 135

L'Evêque d'Elieuze, que le Roi de France avoit nommé au mois de Septembre dernier à l'Evêché de *Mirepoix*, est aussi mort depuis peu à *Alby*. Il se nommoit *Quiqueran* de Beaujeu, & n'étoit âgé que de 36. ans.

La Grand Duc de Toscane a payé le même tribut à la nature. Voyez l'Article d'*Italie*.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	139
ARTICLE II. <i>Italie.</i>	172
ARTICLE III. <i>Espagne.</i>	189
ARTICLE IV. <i>France & Lorraine.</i>	192
ARTICLE V. <i>Allemagne. & Hongrie.</i>	204
ARTICLE VI. <i>Pologne & Russie.</i>	221
ARTICLE VII. <i>Hollande & Pays. Bas.</i>	229
ARTICLE VIII. <i>Naiſſances. Mariage. & Morts.</i>	233

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis ; omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , serio firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier , Bibliopola & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Suæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreæ Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L.S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. & SCHNAPPAUF.